

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

123^e année

21 septembre

1991

No 38

Québec 



Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

123^e année
21 septembre 1991
No 38

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'
Assurance-récolte, Loi sur l'
Avis divers
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le
Compagnies, Loi sur les
Compagnies étrangères, Loi sur les
Compagnies minières, Loi sur les
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les
Inspecteur général des institutions financières
Ministères, Avis concernant les
Nomination(s)
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un
Qualité de l'environnement, Loi sur la
Statut professionnel et conditions d'engagement des artistes de la scène du disque et du cinéma, Loi sur le
Syndicats professionnels, Loi sur les
Taux d'intérêt sur les créances du gouvernement
Ventes par shérif

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication*

Le tarif de publication est de 0,70 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction*

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4,40 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Division de la Gazette officielle
1279, boul. Charest Ouest, 9^e étage
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 644-7795

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements*

Partie 1 « Avis juridiques »: 53 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 77 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 77 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Service à la clientèle
Division des abonnements
C.P. 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7
Téléphone: (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

* Taxes non comprises

TABLE DES MATIÈRES

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

M.R.C. DE MIRABEL (<i>Délégation</i>)	3481
VILLE DE MIRABEL (<i>Délégation</i>)	3481

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

M.R.C. DE MASKINONGÉ (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme</i>)	3481
M.R.C. DE PONTIAC (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme</i>)	3482
MUNICIPALITÉ DE LA PLAINE (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	3481
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	3481
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-MASKINONGÉ (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme</i>)	3481
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUSTIN (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme</i>)	3481
MUNICIPALITÉ D'HARRINGTON (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme</i>)	3481
PAROISSE DE SAINT-ZÉNON (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme</i>)	3482
VILLAGE DE SAINT-PLACIDE (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme</i>)	3482
VILLE DE BEACONSFIELD (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme</i>)	3482
VILLE DE FORESTVILLE (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	3482
VILLE DE LACHENAIE (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	3482
VILLE DE SAINT-GABRIEL (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme</i>)	3482
VILLE DE SENNETERRE (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	3482

ASSURANCE-RÉCOLTE — LOI SUR L'

PROGRAMME D'ASSURANCE DES CÉRÉALES D'AUTOMNE DE CULTURE COMMERCIALE (<i>Prix unitaires et taux de cotisation</i>)	3483
PROGRAMME D'ASSURANCE DES FRAISIÈRES ET FRAMBOISIÈRES (<i>Prix unitaires, taux de cotisation et d'escompte</i>)	3483
PROGRAMME D'ASSURANCE DES LÉGUMINEUSES (<i>Prix unitaires, taux de cotisation et d'escompte</i>)	3484

AVIS DIVERS

SOCIÉTÉ D'ÉPARGNE DE LA MONTÉRÉGIE INC. (<i>Convention de fusion</i>)	3553
SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE (<i>Convention de fusion</i>)	3553
SUCCESSION DHIRAJLAL PATEL (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3484
SUCCESSION GHISLAIN RAYMOND (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3484
SUCCESSION JUSTINE MC NICOLL (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3484
SUCCESSION ROLAND BÉGNOCHE (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3485
VILLE DE SAINTE-FOY (<i>Rachat d'obligations</i>)	3485

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE POPULAIRE ST-MARC-DU-LAC-LONG (<i>Changement d'adresse du siège social</i>)	3485
--	------

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

Ange-Aimée (Rochon) Raymond	3485
Blanche Beaupré	3485
Boutros Youssef Elias	3486
Dominique-Marie Poirier Noël	3486
Francine Bourgoïn	3486
Françoise Wiseman	3486
Isabelle Marie Sylvie Lafrenière	3486
Jamil Assaly	3486
Marie-Josée Nathalie Darveau	3486
Marie-Luce Fortin	3486
Marlene Bertrand	3486
Riccardo Vaudrin-Maniglio	3487
Solange Laurin Lamarche	3487
Steve Lefebvre	3487

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	3488
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	3506
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	3507
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	3509
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ	3517

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 3517

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 3521

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

**CHANGEMENT DE DÉNOMINATION
SOCIALE (Article 21)** 3522

DISSOLUTION — DEMANDES DE

1116-9083 QUÉBEC INC. 3523
 1276-4114 QUÉBEC INC. 3523
 1862-6523 QUÉBEC INC. 3523
 2156-4307 QUÉBEC INC. 3523
 2157-5113 QUÉBEC INC. 3523
 2167-0302 QUÉBEC INC. 3523
 2321-2756 QUÉBEC INC. 3523
 2412-8803 QUÉBEC INC. 3523
 2423-4569 QUÉBEC INC. 3531
 2435-9960 QUÉBEC INC. 3523
 2437-1189 QUÉBEC INC. 3523
 2524-7016 QUÉBEC INC. 3523
 2527-0000 QUÉBEC INC. 3524
 2529-9819 QUÉBEC INC. 3524
 2543-2196 QUÉBEC INC. 3524
 2618-7203 QUÉBEC INC. 3524
 2626-2253 QUÉBEC INC. 3524
 2631-9608 QUÉBEC INC. 3524
 2635-7509 QUÉBEC INC. 3524
 2646-8132 QUÉBEC INC. 3524
 2735-5486 QUÉBEC INC. 3524
 2749-8666 QUÉBEC INC. 3524
 ABBEY SALES INC. 3524
 ARSO INC. 3525
 A.S.M.P. MARKETING INC. 3525
 ASSOCIATION DES ROUTIERS CAMPEURS DE
 HULL 3525
 ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DU
 PERSONNEL DE BUREAU DES MOULINS INC. 3525
 AUTOMOBILE PUR-SANG LTÉE 3525
 BENOIT BUREAU ET FILS INC. 3525
 BERNARD PLANTE LTÉE 3525
 C. DURAND LTÉE 3525
 CENTRE CHIROPRATIQUE LA GAPPE INC. 3525
 CENTRE DE FORMATION NAUTIQUE DU
 CENTRE-DE-LA-MAURICIE 3525
 CHIBOUGAMAU MUFFLER INC. 3531
 CINÉMA D'ANIMATION DU SUD-OUEST INC. 3526
 C.I. WHITTEN TRANSFER (QUÉBEC) INC. 3526
 CLOMAR, UNE SOCIÉTÉ DE
 DÉVELOPPEMENT INC. 3526
 CLUB CONDITION PLUS INC. 3526
 CLUB CYCLISTE ST-FÉLICIEN INC. 3526
 CLUB LES DESSALEURS INC. 3526
 CONTRACTA 2000 INC. 3526
 CONSTRUCTION A. DESCHENES INC. 3526
 CRISTAL CONNECTION INC. 3526
 DONVER CORPORATION LTD. 3526

ECODIR INC. 3526
 ÉLECTRICITÉ HOME INC. 3527
 FERME DU PINACLE INC. 3527
 FONDATION DES ANCIENS DE L'UNIVERSITÉ
 DE SHERBROOKE 3527
 FONDS JACQUES-TREMBLAY POUR LE
 DÉVELOPPEMENT ET LE
 PERFECTIONNEMENT DU BASEBALL DANS
 LE BAS ST-LAURENT INC. 3527
 GESTION COMPU-LIVRE INC. 3527
 GESTION LÉANDRE PAINCHAUD 3527
 GROUPE EXTRAVADANSE 3527
 HABITATION POPULAIRE DE CONTRECOEUR 3527
 HALTE-GARDERIE LES BOUTS'CHOUX DES
 MARGUERITES INC. 3527
 HARMONIE ST-AMABLE INC. 3527
 IMPRESSION INSPIRATIONS INC. 3528
 JACMOND INC. 3528
 LA CIE DE MAINTENANCE DOMEX INC. 3528
 LE GROUPE CONOR INC. 3528
 L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE LA BASTRINGUE
 DE ROUYN-NORANDA 3528
 LES AMUSEMENTS PIER-OLIVIER INC. 3528
 LES AUTOBUS ST-SAMUEL LTÉE 3528
 LES CHENETS MASSEY INC. 3528
 LES CONSTRUCTIONS CHABOT ET ROUSSEAU
 INC. 3528
 LES ENTREPRISES ANDRÉ LEDUC INC. 3528
 LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES AGÉNOR
 CÔTÉ INC. 3529
 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES B.C.G. INC. 3529
 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES GAGNON ET
 BOUCHARD INC. 3529
 LES ENTREPRISES ST-ONGE ET PARÉ INC. 3529
 LES GARANTIES D.L.E.M. INC. 3529
 LES MANUFACTURIERS M.C.M. INC. 3529
 LES PETITS PROMENEURS INC. 3529
 LES PÉTROLES M.J.R. INC. 3529
 LES PLACEMENTS M.R.T. INC. 3529
 LES PORTES JAFO INC. 3529
 LES SÉCHOIRS LUDEL INC. 3529
 LES SOUDURES S.T.G. INC. 3530
 LES VENTES ABBATIALES INC. 3524
 LES VERRIÈRES SAMSON FILS INC. 3530
 L'IMMOBILIÈRE ST-URBAIN INC. 3530
 MARCEL FORCIER & ASSOCIÉS INC. 3530
 MARCHÉ DES BIENS ET SERVICES
 RÉGIONAUX (MBSR) 3530
 MEUBLES LE PANTOUFLARD INC. 3530
 NANTEL ET NANTEL INC. 3530
 NORCHIBEX INC. 3530
 PERSONNEL INFIRMIER AGENSOIN INC. 3530
 PLACEMENTS LAJEUNESSE LTÉE 3530
 RADIO MONTMINY INC. 3531
 RENÉ ROBIN INC. 3531
 RICHMOND PULP AND PAPER SALES LTD. 3532
 SILENCIEUX CHIBOUGAMAU INC. 3531
 SINOTTE COMMUNICATIONS INC. 3531
 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT MILAND INC 3531
 SOCIÉTÉ LINNÉENNE SAINT-LAURENT 3531
 SOCIÉTÉ TÉLÉ-CINQUANTE PLUS INC. 3531
 SOUTIEN AUX INITIATIVES JEUNESSE
 CENTRE MAURICIE (SIJCEM) 3531
 STUDIO CONDITION PLUS INC. 3531

TRANSPORTS Y.G.B. INC. VENTES DE PÂTES ET PAPIERS RICHMOND LTÉE VIDÉOTORIUM INC.	3531 3532 3532	NOMINATION(S) CAPITAINE JEAN-CHARLES PERREAULT, CD <i>(Aide de camp honoraire)</i> CAPITAINE JOEL PAQUETTE <i>(Aide de camp honoraire)</i> CAPITAINE KRISS LEMIEUX <i>(Aide de camp honoraire)</i> CAPITAINE PIERRE PROULX <i>(Aide de camp honoraire)</i> CAPITAINE ROBERT CÔTÉ <i>(Aide de camp honoraire)</i> CAPITAINE STÉPHANE BOURGON <i>(Aide de camp honoraire)</i> LIEUTENANT DE MARINE RENÉ PRINCE <i>(Aide de camp honoraire)</i> LIEUTENANT-COLONEL JOHANNE LECLERC, CD <i>(Aide de camp honoraire)</i> LIEUTENANT-COMMANDER ROGER SIROIS, CD <i>(Aide de camp honoraire)</i> MAJOR BRIGITTE BEAULIEU <i>(Aide de camp honoraire)</i> MAJOR CARMEN HAMEL, CD <i>(Aide de camp honoraire)</i> MAJOR JACQUES LABRECQUE, CD <i>(Aide de camp honoraire)</i> MAJOR JEAN-GUY LEVESQUE <i>(Aide de camp honoraire)</i> MAJOR MARC LACROIX, CD <i>(Aide de camp honoraire)</i> MAJOR MICHEL BERTHIAUME, CD <i>(Aide de camp honoraire)</i>	3535 3535 3535 3535 3535 3535 3535 3535 3535 3535 3535 3535 3535 3535 3535 3535 3535
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES			
PERMIS DE FAIRE AFFAIRES (Accordé)	3532		
COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES			
AVIS DIVERS			
CORPORATION TECK <i>(Autorisation)</i>	3532		
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES			
CHANGEMENT DANS LA NATURE DE LEURS AFFAIRES			
MONTEBELLO EGYPTIAN BLOODSTOCK INVESTMENTS VII AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	3533		
PLACEMENTS ÉGYPTIENS MONTEBELLO PUR-SANG VII, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3533		
CHANGEMENT DE LEUR ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL			
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMONDS	3533		
REMPLACEMENT D'UN COMMANDITÉ			
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMONDS	3533		
COMMANDITAIRES			
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMONDS	3534		
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES			
ASSURANCES — LOI SUR LES			
UNION SUISSE, COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES <i>(Délivrance de permis)</i>	3534		
MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES			
AFFAIRES MUNICIPALES			
PAROISSE DE SAINT-BONAVENTURE <i>(Changement de nom)</i>	3534		
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE MONTRÉAL (L.P.S.)	3534		
INDUSTRIE, COMMERCE ET TECHNOLOGIE			
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL <i>(Autorisation)</i>	3534		
		PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN	
		SUCCESSION PIERRE VICTOR ROUGIER	3535
		QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT — LOI SUR LA	
		PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE GRANDE-BALEINE <i>(Étude d'impact)</i>	3535
		PROJET DE RAMPES DE MISE À L'EAU POUR PETITES EMBARCATIONS À KUJJUAQ <i>(Étude d'impact)</i>	3535
		PROJET DE RÉSEAU COLLECTEUR À 315 KV DU COMPLEXE GRANDE-BALEINE <i>(Étude d'impact)</i>	3536
		PROJET D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DU COMPLEXE GRANDE-BALEINE <i>(Étude d'impact)</i>	3536
		STATUT PROFESSIONNEL ET CONDITIONS D'ENGAGEMENT DES ARTISTES DE LA SCÈNE DU DISQUE ET DU CINÉMA — LOI SUR LE	
		CONSEIL DU QUÉBEC DE LA GUILDE CANADIENNE DES RÉALISATEURS <i>(Reconnaissance)</i>	3537

**SYNDICATS PROFESSIONNELS —
LOI SUR LES**

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
DIRECTEURS ET DIRECTRICES
D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT
(FQDE) (*Changement de nom*) (*Erratum*) 3553

**TAUX D'INTÉRÊT SUR LES CRÉANCES
DU GOUVERNEMENT**

TAUX D'INTÉRÊT SUR LES CRÉANCES DE
LA COURONNE (*Période du 1^{er} octobre au 31
décembre 1991*) 3537

VENTES PAR SHÉRIF

BEAUCE

ACIER MART CMC INC. c. VACHON 3537

BEDFORD

LA FINANCIÈRE PRÊTS-ÉPARGNE INC. c. LES
INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES AYOTTE
INC. *ET AL.* 3538

GASPÉ

BANQUE NATIONALE DU CANADA c.
LEVESQUE 3538

HULL

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c.
LES CONSTRUCTIONS JANRÉ LTÉE *ET AL.*
(*Erratum*) 3553
ENTREPRISES DE BÉTON FERN LECLERC
LTÉE c. KANAAN 3539

IBERVILLE

BANQUE TORONTO DOMINION c. SOUDURE
RÉJEAN POMERLEAU INC. 3539

JOLIETTE

CAISSE POPULAIRE DE L'ÎLE SAINT-IGNACE c.
COURNOYER *ET AL.* 3540
CAISSE POPULAIRE DE L'ÎLE SAINT-IGNACE c.
COURNOYER *ET AL.* 3540

LONGUEUIL

THIBAUT & FRÈRES LTÉE c. RODRIGUE *ET*
AL. 3541

MINGAN

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SEPT-
ÎLES c. BOUDREAU *ET AL.* 3541

MONTREAL

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE
COMMERCE c. DUVAL 3542

CAISSE POPULAIRE PONTMAIN c.
LAMONTAGNE *ET AL.* 3542

CAISSE POPULAIRE ST-ARSÈNE DE
MONTREAL c. PERRON 3543

CAISSE POPULAIRE STE-CÉCILE DE
MONTREAL c. HÉTU *ET AL.* 3543

CAISSE POPULAIRE STE-COLETTE DE
MONTREAL-NORD c. 159923 CANADA INC. 3544

CAISSE POPULAIRE ST-ESPRIT DE ROSEMONT
c. ST-ONGE *ET AL.* 3544

CAISSE POPULAIRE ST-VINCENT DE PAUL c.
MOUDAKIS 3545

COMITÉ PARITAIRE DE L'ENTRETIEN
D'ÉDIFICES PUBLICS c. OLAVARRIA-LLANOS 3545

COMMISSION SCOLAIRE LAURENVAL c. ROTH 3546

FIRST CITY TRUST COMPANY c. LES
INVESTISSEMENTS PAULA INC. *ET AL.* 3546

HABITATIONS DUPAS INC. c. MATEOS 3546

LA FINANCIÈRE COOPÉRANTS PRÊTS-
ÉPARGNE INC. c. PAQUET *ET AL.* 3547

OLIVIERA c. PEREIRA SOARES 3547

TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC.
c. 39E AVENUE LACHINE, SOCIÉTÉ EN
COMMANDITE *ET AL.* 3548

TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC.
c. THÉBAUD *ET AL.* 3547

QUÉBEC

CAISSE POPULAIRE DE BIENVILLE c. FORTIN
ET AL. 3549

SAINT-HYACINTHE

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE STE-
ROSALIE c. DESMARAIS *ET AL.* 3549

PRODUITS SHELL CANADA LTÉE c. GROUPE
PÉTROLIER CALOREM INC. *ET AL.* 3550

TERREBONNE

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE
COMMERCE c. CARON *ET AL.* 3550

CAISSE POPULAIRE DU DOMAINE SAINT-
SULPICE c. MAURICE 3551

KUBOTA TRACTEUR CANADA LTÉE c.
LACASSE LEDUC 3552

MAISONNEUVE *ET AL.* c. GROUPE MAJEM
INC. 3551

NORMANDEAU *ET AL.* c. STANHOPE *ET AL.* 3552

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. RUBIN *ET*
AL. 3552

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Ville de Mirabel

Je, Hubert Meilleur, maire, étant la plus haute autorité au sein de la ville de Mirabel, désigne par la présente comme personne responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: madame Suzanne Mireault, greffière, 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel (Québec), JON 1R0 et ce à titre de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Mirabel, le 30 août 1991

74906

Le maire,
HUBERT MEILLEUR

Municipalité régionale de comté de Mirabel

Je, Hubert Meilleur, préfet, étant la plus haute autorité au sein de la municipalité régionale de comté de Mirabel, désigne par la présente comme personne responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: madame Suzanne Mireault, secrétaire-trésorière, 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel (Québec), JON 1R0 et ce à titre de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Mirabel, le 30 août 1991

74906

Le préfet,
HUBERT MEILLEUR

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité de La Plaine

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 1^{er} mars 1992 le délai prescrit à la municipalité de La Plaine pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté des Moulins.

Québec, le 4 septembre 1991

3024

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUK

Municipalité de Saint-Fulgence

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 14 mars 1992 le délai prescrit à la municipalité de Saint-Fulgence pour adopter

à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay.

Québec, le 4 septembre 1991

3024

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUK

Municipalité de Saint-Joseph-de-Maskinongé

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 31 janvier 1992, pour permettre à la municipalité de Saint-Joseph-de-Maskinongé d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté de Maskinongé.

Québec, le 4 septembre 1991

3024

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUK

Municipalité de Saint-Justin

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 31 janvier 1992, pour permettre à la municipalité de Saint-Justin d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté de Maskinongé.

Québec, le 4 septembre 1991

3024

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUK

Municipalité d'Harrington

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 27 novembre 1991 le délai pour permettre à la municipalité d'Harrington d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté d'Argenteuil.

Québec, le 4 septembre 1991

3024

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUK

Municipalité régionale de comté de Maskinongé

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 30 avril 1992 le

délaï prescrit à la municipalité régionale de comté de Maskinongé pour lui permettre d'adopter, à l'égard de ses territoires non organisés, des règlements d'urbanisme qui soient conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Québec, le 4 septembre 1991

3024

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

Municipalité régionale de comté de Pontiac

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 13 septembre 1992 le délaï prescrit à la municipalité régionale de comté de Pontiac pour lui permettre d'adopter, à l'égard de ses territoires non organisés, des règlements d'urbanisme qui soient conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Québec, le 3 septembre 1991

3024

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

Paroisse de Saint-Zénon

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 20 octobre 1991 le délaï pour permettre à la paroisse de Saint-Zénon d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté de Matawinie.

Québec, le 3 septembre 1991

3024

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

Village de Saint-Placide

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délaï, soit jusqu'au 11 mars 1992, pour permettre au village de Saint-Placide d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes.

Québec, le 4 septembre 1991

3024

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

Ville de Beaconsfield

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 1^{er} décembre

1991 le délaï pour permettre à la ville de Beaconsfield d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la Communauté urbaine de Montréal.

Québec, le 3 septembre 1991

3024

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

Ville de Forestville

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 29 février 1992 le délaï prescrit à la ville de Forestville pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord.

Québec, le 3 septembre 1991

3024

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

Ville de Lachenaie

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 1^{er} décembre 1991 le délaï prescrit à la ville de Lachenaie pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté des Moulins.

Québec, le 4 septembre 1991

3024

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

Ville de Saint-Gabriel

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 15 octobre 1991 le délaï pour permettre à la ville de Saint-Gabriel d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté de D'Au-tray.

Québec, le 3 septembre 1991

3024

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

Ville de Senneterre

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 22 mars 1992 le

délai prescrit à la ville de Senneterre pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Vallée-de-L'Or.

Québec, le 3 septembre 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

3024

Assurance-récolte — Loi sur l'

Programme d'assurance des céréales d'automne de culture commerciale

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1992, les prix unitaires et les taux de cotisation suivants:

I. Prix unitaires:

\$/1 000 kilogrammes à 15 % d'humidité		
Option 1	Option 2	Option 3
180,00	145,00	110,00

II. Taux de cotisation (applicables à la valeur assurée):

Les taux de cotisation sont applicables à la valeur assurée. Le taux de cotisation des nouveaux assurés est de 13 %. Le taux de cotisation des anciens assurés pour chacune des catégories de récolte assurable est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de chaque assuré. Les taux de cotisation représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

Le secrétaire général,
JEAN-MARC LAFRANCE

74959

Programme d'assurance des fraisières et framboisières

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1992, les prix unitaires, les taux de cotisation et d'escompte suivants:

I. Prix unitaires

A) Fraisières en implantation

- Option 1: 35,00 \$ les 1 000 bourgeons
- Option 2: 28,00 \$ les 1 000 bourgeons
- Option 3: 21,00 \$ les 1 000 bourgeons

B) Fraisières en production

- Option 1: 0,95 \$ le kilogramme
- Option 2: 0,76 \$ le kilogramme
- Option 3: 0,57 \$ le kilogramme

C) Fraisières en culture de plants Élite

- Option 1: 39,00 \$ les 1 000 plantons
- Option 2: 31,00 \$ les 1 000 plantons

D) Fraisières en culture de plants Fondation

- Option 1: 43,00 \$ les 1 000 plantons
- Option 2: 34,00 \$ les 1 000 plantons
- Option 3: 26,00 \$ les 1 000 plantons

E) Framboisières en première année d'implantation

- Option 1: 231,00 \$ les 1 000 tiges
- Option 2: 185,00 \$ les 1 000 tiges
- Option 3: 139,00 \$ les 1 000 tiges

F) Framboisières en deuxième année d'implantation

- Option 1: 194,00 \$ les 1 000 tiges
- Option 2: 155,00 \$ les 1 000 tiges
- Option 3: 116,00 \$ les 1 000 tiges

G) Framboisières en production

- Option 1: 1,78 \$ le kilogramme
- Option 2: 1,42 \$ le kilogramme
- Option 3: 1,07 \$ le kilogramme

H) Framboisières en première année de culture de plants Élite

- Option 1: 334,00 \$ les 1 000 tiges
- Option 2: 267,00 \$ les 1 000 tiges
- Option 3: 200,00 \$ les 1 000 tiges

I) Framboisières en deuxième année de culture de plants Élite

- Option 1: 270,00 \$ les 1 000 tiges
- Option 2: 216,00 \$ les 1 000 tiges
- Option 3: 162,00 \$ les 1 000 tiges

J) Framboisières en première année de culture de plants Fondation

- Option 1: 217,00 \$ les 1 000 tiges
- Option 2: 174,00 \$ les 1 000 tiges
- Option 3: 130,00 \$ les 1 000 tiges

K) Framboisières en deuxième année de culture de plants Fondation

- Option 1: 213,00 \$ les 1 000 tiges
- Option 2: 170,00 \$ les 1 000 tiges
- Option 3: 128,00 \$ les 1 000 tiges

II. Taux de cotisation

Les taux de cotisation sont applicables à la valeur assurée. Le taux de cotisation des nouveaux assurés pour les fraisières en implantation, les fraisières en première année de production, les fraisières en deuxième année de production et plus et les fraisières en culture de plants Élite et Fondation, est fixé respectivement à 3,70 %, 11,10 %, 16,00 % et 5,20 %.

Le taux de cotisation des nouveaux assurés pour les framboisières en première et deuxième année d'implantation, les framboisières en production et les framboisières en culture de plants

Élite et Fondation, est fixé respectivement à 5,15 %, 15,80 % et 5,50 %.

Le taux de cotisation des anciens assurés pour chacune des catégories des récoltes assurables est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de chaque assuré. Les taux de cotisation représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

III. Taux d'escompte

Un escompte est applicable aux catégories des récoltes énumérées aux paragraphes A et D de l'article 2 du Règlement sur l'assurance des fraisières et framboisières (R.R.Q., 1984, c. A-30, r. 9).

Cet escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque l'assuré signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Le taux d'escompte est fonction de la date à laquelle est encaissable le chèque couvrant le montant de cotisation exigible:

— pour un chèque reçu et encaissable le ou avant le 28 février 1992: 6 %;

— pour un chèque reçu et encaissable le ou avant le 31 mars 1992: 3 %.

Le secrétaire général,
JEAN-MARC LAFRANCE

74957

Programme d'assurance des légumineuses

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1992, les prix unitaires, les taux de cotisation et d'escompte suivants:

I. Prix unitaires

\$/1 000 kilogrammes		
Option 1	Option 2	Option 3
110,00	90,00	70,00

II. Taux de cotisation

Les taux de cotisation sont applicables à la valeur assurée. Le taux de cotisation des nouveaux assurés est de 10 %. Le taux de cotisation des anciens assurés pour chacune des catégories de récolte assurable est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de chaque assuré. Les taux de cotisation représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

III. Taux d'escompte applicable uniquement à la catégorie A

Un escompte est applicable, pour la catégorie A, sur la cotisation exigible lorsque l'assuré signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Le taux d'escompte est fonction de la date à laquelle est encaissable le chèque couvrant le montant de cotisation exigible:

— pour un chèque reçu et encaissable le ou avant le 28 février 1992: 6 %;

— pour un chèque reçu et encaissable le ou avant le 31 mars 1992: 3 %.

Le secrétaire général,
JEAN-MARC LAFRANCE

74958

Avis divers

Succession Dhirajlal Patel

Avis est, par les présentes, donné que Urmilaben D. Patel, agissant tant personnellement qu'en sa qualité de tutrice à ses enfants mineurs, Niral Dhiraj Patel et Dharti Dhiraj Patel, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, pour et au nom de sesdits enfants mineurs, la succession de leur père, Dhirajlal Patel, en son vivant domicilié en la ville de Saint-Constant, province de Québec, où il est décédé *ab intestat* le quatorze mai mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), aux termes d'un acte reçu devant Sylvie Beaupré, notaire, au 276, rue Saint-Jacques, bureau 905, ville de Montréal, province de Québec, le treize août mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laprairie le vingt-trois août mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991), sous le numéro 320203.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Sylvie Beaupré, notaire, et peut être consulté à ses bureaux.

Montréal, le 27 août 1991

Le procureur,

SYLVIE BEAUPRÉ, notaire

74860

Succession Ghislain Raymond

Avis est, par les présentes, donné que Madeleine Hamel, tutrice à Christian Raymond, mineur, 491, rue Wilfrid, Saint-Jérôme, héritier de Ghislain Raymond, en son vivant de Saint-Jérôme, décédé à Saint-Jérôme, le 16 juillet 1987, sans testament, a accepté la succession de Ghislain Raymond, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu par Arlette Nadon, notaire, le 15 août 1991, sous le numéro 665 de ses minutes et enregistré à Terrebonne, sous le numéro 964447.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Arlette Nadon, notaire, le 15 août 1991, et peut être consulté à son bureau situé au 76, rue Legault, Saint-Jérôme.

Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Saint-Jérôme, le 28 août 1991

Le procureur,

ARLETTE NADON, notaire

74893

Succession Justine Mc Nicoll

Avis est, par les présentes, donné suite au décès survenu le 2 juin 1991 de Mlle Justine Mc Nicoll, célibataire, que Les Oeuvres de la Maison du Père a, par acte reçu le 21 août 1991 devant André Charland, notaire à Montréal, enregistré au

bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4423294 accepté ladite succession, sous bénéfice d'inventaire.

L'inventaire a été dressé le 22 août 1991.

Deux (2) mois après la parution du présent avis, les créanciers de la succession seront payés et les actifs distribués.

Montréal, le 27 août 1991

74859

Le procureur,
ANDRÉ CHARLAND, notaire

Succession Roland Bégnoche

Avis public est donné que André Bégnoche, Paul-Armel Bégnoche, Armande Bégnoche, Esther Bégnoche et Yves Bégnoche, en leur qualité de seuls légataires universels survivants, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de leur frère, Roland Bégnoche, en son vivant vitrier, demeurant au 65, rue Frontenac, Saint-Jean-sur-Richelieu, province de Québec, J3B 2Y4, par acte passé le vingt-sept août mil neuf cent quatre-vingt-onze (27 août 1991), devant le notaire Yvon Perrier, 166, rue Jacques-Cartier Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu, province de Québec, J3B 6S8, et enregistré le vingt-huit août mil neuf cent quatre-vingt-onze (28 août 1991), au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Jean, sous numéro 231863.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 28 août 1991

74848

Le procureur,
YVON PERRIER, notaire

Ville de Sainte-Foy Rachat d'obligations

Émission de 2 050 000 \$ de débetures à fonds d'amortissement à 5¼ %, portant la date du 1^{er} novembre 1966, et échéant le 1^{er} novembre 1991, faite en vertu du règlement 1049.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Sainte-Foy rachètera, au pair, le 1^{er} novembre 1991, les 56 000 \$ de débetures suivantes de l'émission ci-haut indiquée, et ce, en vertu de la clause de rachat insérée au règlement d'emprunt et reproduite sur lesdites débetures.

56 × 1 000 \$ — Numéros:

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1056, 1057, 1058, 1059, 1060, 1301, 1302, 1303, 1304, 1305, 1306, 1307, 1308.

Lesdites débetures deviendront dues et payables, et elles seront payables et rachetées, principal et intérêts, à la date ci-dessus mentionnée, en monnaie légale des États-Unis d'Amérique, avec les intérêts courus jusqu'au 1^{er} novembre 1991, sur présentation et remise d'icelles, avec tous les coupons d'intérêts y attachés, à la Bank of Montreal Trust Company, en la cité de New York, N.Y., E.U.A. Les débetures enregistrées quant au principal doivent être accompagnées de tous les documents requis pour le transfert.

Lesdites débetures cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} novembre 1991.

Sainte-Foy, le 5 septembre 1991

Le trésorier,
RÉMI BEAUDOIN, C.A.

Hôtel de ville,
1000, route de l'Église,
Sainte-Foy, QC,
G1V 4E1
Téléphone: 654-4004, code 418

74858

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

Caisse populaire St-Marc-du-Lac-Long

Avis est donné que lors d'une réunion du conseil d'administration de « Caisse populaire St-Marc-du-Lac-Long », tenue à Saint-Marc-du-Lac-Long, le 4 juillet 1991, il a été résolu à l'unanimité que l'adresse du siège social de la caisse soit modifiée du 6, rue de l'Église, Saint-Marc-du-Lac-Long, QC, G0L 1T0, au 18, rue de l'Église, Saint-Marc-du-Lac-Long, QC, G0L 1T0.

74966

Le directeur par intérim,
SYLVAIN BEAULIEU

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Ange-Aimée (Rochon) Raymond

Prenez avis que Ange-Aimée (Rochon) Raymond, domiciliée au 15, rue Dompierre, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Denise-Aimée (Rochon) Raymond.

Hull, le 27 août 1991

74771-37-2

Le procureur de la requérante,
DANIELLE PHARAND, avocate

Blanche Beaupré

Prenez avis que Blanche Beaupré, domiciliée au 726, rue Sainte-Marie, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Blanca Beaupré.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Québec, le 3 septembre 1991

74849-38-2

Le procureur de la requérante,
BLAISE DUPERREY

Boutros Youssef Elias

Prenez avis que Boutros Youssef Elias, domicilié au 680, Sydenham, appartement 3, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pierre Elias.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Chicoutimi, le 27 août 1991

74801-37-2

Le requérant,
BOUTROS YOUSSEF ELIAS

Dominique-Marie Poirier-Noël

Prenez avis que Dominique-Marie Poirier-Noël, domiciliée au 1731, Lajoie, Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dominique-Marie Noël.

Trois-Rivières, le 5 septembre 1991

Les procureurs de la requérante,
DUBOIS & MALLICK, *avocats*

74861-38-2

Francine Bourgoin

Prenez avis que Francine Bourgoin, domiciliée au 1549, rue des Hauts-Bois, Val-d'Or, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Francine Bourgoin-Dumont.

La Baie, le 27 août 1991

Le procureur de la requérante,
GÉRALD CHAMPAGNE, *notaire*

74839-37-2

Françoise Wiseman

Prenez avis que Françoise Wiseman, domiciliée au 58, boulevard d'Anjou, Châteauguay, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Francine Wiseman.

Châteauguay, le 6 septembre 1991

74978-38-2

La requérante,
FRANÇOISE WISEMAN

Isabelle Marie Sylvie Lafrenière

Prenez avis que Isabelle Marie Sylvie Lafrenière, domiciliée au 2674, Bay Meadow, Saint-Lazare, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Isabelle Marie Sylvie Côté.

Saint-Lazare, le 28 août 1991

74862-38-2

La requérante,
ISABELLE MARIE SYLVIE LAFRENIÈRE

Jamil Assaly

Prenez avis que Jamil Assaly, domicilié au 65, Saint-Paul Ouest, appartement 314, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jamil Assaly-Lessard.

Montréal, le 3 septembre 1991

74818-37-2

Le requérant,
JAMIL ASSALY

Marie-Josée Nathalie Darveau

Prenez avis que Marie-Josée Nathalie Darveau, domiciliée au 2956, Montréal, appartement 4, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Josée Anne-Nathalie Samson.

Sainte-Foy, le 13 août 1991

74977-38-2

La requérante,
MARIE-JOSÉE NATHALIE DARVEAU

Marie-Luce Fortin

Prenez avis que Marie-Luce Fortin, domiciliée au 3860, Morin, Duvernay, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Lou Fortin.

Laval, le 26 août 1991

74863-38-2

Le procureur de la requérante,
FLORENT PHILIBERT, *avocat*

Marlene Bertrand

Prenez avis que Marlene Bertrand, domiciliée et résidant au 398, place de la Poudrière, Verdun, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marlene Gilbert.

Verdun, le 3 septembre 1991

74964-38-2

Les procureurs de la requérante,
LAROUCHE, BIBEAU & FAUTEUX

Riccardo Vaudrin-Maniglio

Prenez avis que Riccardo Vaudrin-Maniglio, domicilié au 633, boulevard Des Prairies, Brossard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Richard Vaudrin.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Longueuil, le 19 août 1991

Le procureur du requérant,
MONIQUE WISTAFF, notaire

74842-37-2

Solange Laurin Lamarche

Prenez avis que Solange Laurin Lamarche, domiciliée au 1175, Montpellier, Duvernay, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Renée Solange Lorrain Lamarche.

Duvernay, le 3 septembre 1991

La requérante,
SOLANGE LAURIN LAMARCHE

74827-37-2

Steve Lefebvre

Prenez avis que Steve Lefebvre, domicilié au 136, rue Vallée, Valleyfield, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Steve Sauvé.

Valleyfield, le 19 août 1991

Les procureurs du requérant,
MASSE, GINGRAS, ROBERT & TOULOUSE

74837-37-2

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2860-5426 2860-5426 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Abitibi
2860-5434 2860-5434 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Joliette
2860-5483 2860-5483 QUÉBEC INC.	1991 08 29	Kamouraska
2860-5491 2860-5491 QUÉBEC INC.	1991 08 29	Kamouraska
2860-5509 2860-5509 QUÉBEC INC.	1991 08 29	Rimouski
2861-5953 2861-5953 QUÉBEC INC.	1991 08 05	Rimouski
2861-7603 2861-7603 QUÉBEC INC.	1991 08 20	Joliette
2861-7819 2861-7819 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Québec
2861-7835 2861-7835 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Québec
2861-7843 2861-7843 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Québec
2861-7850 2861-7850 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Québec
2861-7884 2861-7884 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Charlevoix
2861-7918 2861-7918 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Chicoutimi
2861-7942 2861-7942 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Frontenac
2861-7975 2861-7975 QUÉBEC INC.	1991 08 29	Québec
2862-7826 2862-7826 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Chicoutimi
2862-7834 2862-7834 QUÉBEC INC.	1991 09 01	Labelle
2862-7842 2862-7842 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Montréal
2862-7875 2862-7875 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Mingan

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2862-7883 2862-7883 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Montréal
2862-7891 2862-7891 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Joliette
2863-1984 2863-1984 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Richelieu
2863-1992 2863-1992 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Laval
2863-2081 2863-2081 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Hull
2863-2115 2863-2115 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Laval
2863-2123 2863-2123 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Longueuil
2863-2149 2863-2149 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Montréal
2863-2156 2863-2156 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Laval
2863-2164 2863-2164 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Montréal
2863-2222 2863-2222 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Montréal
2863-2230 2863-2230 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Montréal
2863-2248 2863-2248 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Joliette
2863-2289 2863-2289 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Longueuil
2863-2321 2863-2321 QUÉBEC INC.	1991 08 21	Montréal
2863-2347 2863-2347 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Beauharnois
2863-2354 2863-2354 QUÉBEC INC.	1991 09 01	Terrebonne
2863-2578 2863-2578 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Montréal
2863-2594 2863-2594 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Montréal
2863-2602 2863-2602 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Alma
2863-2628 2863-2628 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Montréal
2863-2636 2863-2636 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Montréal
2863-2651 2863-2651 QUÉBEC INC.	1991 08 22	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2863-2750 2863-2750 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Saint-Maurice
2863-2768 2863-2768 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Montréal
2863-2776 2863-2776 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Montréal
2863-2784 2863-2784 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Mingan
2863-2792 2863-2792 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Longueuil
2863-2800 2863-2800 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Beauharnois
2863-2818 2863-2818 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Laval
2863-2826 2863-2826 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Montréal
2863-2842 2863-2842 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Baie-Comeau
2863-2875 2863-2875 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Alma
2863-2883 2863-2883 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Montréal
2863-2891 2863-2891 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Iberville
2863-2909 2863-2909 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Montréal
2863-2917 2863-2917 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Laval
2863-2933 2863-2933 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Laval
2863-2958 2863-2958 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Joliette
2863-2966 2863-2966 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Montréal
2863-2974 2863-2974 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Laval
2863-3022 2863-3022 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Montréal
2863-3030 2863-3030 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Terrebonne
2863-3048 2863-3048 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Montréal
2863-3055 2863-3055 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Montréal
2863-3063 2863-3063 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2863-3071 2863-3071 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Montréal
2863-3121 2863-3121 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Laval
2863-3147 2863-3147 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Montréal
2863-3154 2863-3154 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Québec
2863-3162 2863-3162 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Iberville
2863-3220 2863-3220 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Montréal
2863-3279 2863-3279 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Alma
2863-3287 2863-3287 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Saint-François
2863-3295 2863-3295 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Terrebonne
2863-3303 2863-3303 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Bedford
2863-3329 2863-3329 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Montréal
2863-3337 2863-3337 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Montréal
2863-3345 2863-3345 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Longueuil
2863-3352 2863-3352 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Longueuil
2863-3360 2863-3360 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Saint-Hyacinthe
2863-3402 2863-3402 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Montréal
2863-3410 2863-3410 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Montréal
2863-3428 2863-3428 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Montréal
2863-3436 2863-3436 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Montréal
2863-3444 2863-3444 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Montréal
2863-3451 2863-3451 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Frontenac
2863-3469 2863-3469 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Terrebonne
2863-3477 2863-3477 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2863-3493 2863-3493 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Montréal
2863-3501 2863-3501 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Montréal
2863-3535 2863-3535 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Montréal
2863-3543 2863-3543 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Laval
2863-3600 2863-3600 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Iberville
2863-3618 2863-3618 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Longueuil
2863-3634 2863-3634 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Terrebonne
2863-3642 2863-3642 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Montréal
2863-3683 2863-3683 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Montréal
2863-3717 2863-3717 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Québec
2863-3725 2863-3725 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Iberville
2863-3790 2863-3790 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Montréal
2863-3816 2863-3816 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Terrebonne
2863-3824 2863-3824 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Montréal
2863-3832 2863-3832 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Montréal
2863-3840 2863-3840 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Montréal
2863-3881 2863-3881 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Beauharnois
2863-3899 2863-3899 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Beauharnois
2863-3915 2863-3915 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Laval
2863-3923 2863-3923 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Longueuil
2863-3931 2863-3931 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Terrebonne
2863-3949 2863-3949 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Rimouski
2863-3956 2863-3956 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2863-3972 2863-3972 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Longueuil
2863-4038 2863-4038 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Montréal
2863-4053 2863-4053 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Terrebonne
2863-4061 2863-4061 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Saint-Hyacinthe
2863-4087 2863-4087 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Saint-Hyacinthe
2863-4103 2863-4103 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Bedford
2863-4111 2863-4111 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Montréal
2863-4129 2863-4129 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Montréal
2863-4137 2863-4137 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Montréal
2863-4210 2863-4210 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Terrebonne
2863-4228 2863-4228 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Montréal
2863-4236 2863-4236 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Montréal
2863-4244 2863-4244 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Iberville
2863-4285 2863-4285 QUÉBEC INC.	1991 08 29	Roberval
2863-4343 2863-4343 QUÉBEC INC.	1991 08 30	Laval
2863-4400 2863-4400 QUÉBEC INC.	1991 08 29	Montréal
2863-4442 2863-4442 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Montréal
2863-4467 2863-4467 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Longueuil
2863-4517 2863-4517 QUÉBEC INC.	1991 09 01	Joliette
2863-4533 2863-4533 QUÉBEC INC.	1991 08 29	Montréal
2863-4574 2863-4574 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Montréal
2863-4608 2863-4608 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Longueuil
2863-4632 2863-4632 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2863-4640 2863-4640 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Saint-Hyacinthe
2863-4665 2863-4665 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Terrebonne
2863-4707 2863-4707 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Iberville
2863-4749 2863-4749 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Montréal
2863-4756 2863-4756 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Montréal
2863-4764 2863-4764 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Montréal
2863-4772 2863-4772 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Montréal
2863-4780 2863-4780 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Montréal
2863-4806 2863-4806 QUÉBEC INC.	1991 08 29	Longueuil
2863-4814 2863-4814 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Montréal
2863-4822 2863-4822 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Montréal
2863-4830 2863-4830 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Longueuil
2863-4848 2863-4848 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Montréal
2863-4871 2863-4871 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Saint-Hyacinthe
2863-4889 2863-4889 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Montréal
2863-4947 2863-4947 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Longueuil
2863-4962 2863-4962 QUÉBEC INC.	1991 08 29	Montréal
2863-5043 2863-5043 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Terrebonne
2864-0977 2864-0977 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Saint-François
2864-0985 2864-0985 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Drummond
2864-0993 2864-0993 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Joliette
2864-2585 2864-2585 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Joliette
2864-2593 2864-2593 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2864-2601 2864-2601 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Joliette
2864-2700 2864-2700 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Québec
2864-2742 2864-2742 QUÉBEC INC.	1991 08 29	Frontenac
2864-2940 2864-2940 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Gaspé
2864-3070 2864-3070 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Arthabaska
2864-3104 2864-3104 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Pontiac
2864-3112 2864-3112 QUÉBEC INC.	1991 08 26	Québec
2864-3161 2864-3161 QUÉBEC INC.	1991 08 27	Québec
2864-3302 2864-3302 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Saint-Maurice
2864-3310 2864-3310 QUÉBEC INC.	1991 08 30	Chicoutimi
2864-3328 2864-3328 QUÉBEC INC.	1991 08 30	Québec
2864-3336 2864-3336 QUÉBEC INC.	1991 08 30	Québec
2864-3344 2864-3344 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Québec
2864-3500 2864-3500 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Chicoutimi
2864-3518 2864-3518 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Québec
2864-3559 2864-3559 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Québec
2864-3609 2864-3609 QUÉBEC INC.	1991 08 29	Québec
2864-3708 2864-3708 QUÉBEC INC.	1991 08 30	Gaspé
2864-3765 2864-3765 QUÉBEC INC.	1991 08 29	Gaspé
2864-3773 2864-3773 QUÉBEC INC.	1991 08 29	Québec
2864-3799 2864-3799 QUÉBEC INC.	1991 08 29	Arthabaska
2864-3849 2864-3849 QUÉBEC INC.	1991 08 30	Arthabaska
2864-3260 LES ACIERS J.P. INC.	1991 08 28	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District Judiciaire
2863-3782 AÉRO LOCATION ABITIBI INC.	1991 08 27	Abitibi
2863-3584 ALAIN PARENT (1991) INC.	1991 08 26	Joliette
2863-4673 ALIMENTATION L.G.L. INC.	1991 08 28	Trois-Rivières
2863-2370 LES ALIMENTS NATURELS UNIVERSANTÉ INC.	1991 08 22	Beauharnois
2863-3311 ALUMINIUM ROGER LABELLE INC.	1991 09 01	Terrebonne
2863-3238 ARSÈNE NANTEL LTÉE	1991 08 26	Labelle
2863-4004 ASSURANCES J.A. MORRISSON INC.	1991 08 27	Montréal
2864-2726 L'ATELIER DU BRONZE P.M.G. INC.	1991 08 28	Frontenac
2863-2198 ATELIER D'ARCHITECTURE IMAGINE LTÉE	1991 08 22	Montréal
2863-3527 LES AUTOBUS G.SPÉNARD INC.	1991 08 27	Montréal
2863-2495 LES AUTOMOBILES FAX INC.	1991 08 23	Longueuil
2863-4418 L'AVALANCHE STATION DE SKI (1991) INC.	1991 08 27	Terrebonne
2863-3774 BOUTIQUE DIVERSO INC.	1991 08 27	Montréal
2863-4301 BURLI'S ÉLECTRONIQUES INC.	1991 08 29	Montréal
2863-4715 B.C.R. ENTREPRENEURS PEINTRES INC.	1991 08 28	Longueuil
2864-2833 CANTEQ TÉLÉCOMMUNICATION LTÉE	1991 08 23	Montréal
2864-3443 CANTINE MOBILE DANIEL HARVEY INC.	1991 08 26	Québec
2864-3468 CARPETTES DESIGN L.L. INC.	1991 08 27	Québec
2863-4913 CASSE-CROÛTE LE CHEVALIER BLANC INC. THE WHITE KNIGHT SNACK BAR INC.	1991 08 28	Montréal
2863-4616 CENTRE D'AFFAIRES EXECORP INC.	1991 08 27	Montréal
2863-2362 CHEZ GOGY NATURELLEMENT INC.	1991 08 22	Beauharnois
2863-2990 CLÔTURE «ACTUEL» INC.	1991 08 26	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2863-2560 CLUB DE DANSE SOCIALE L'EXCEPTION INC.	1991 08 22	Laval
2864-3278 CLUB DE GOLF SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.	1991 08 30	Québec
2863-4541 CLUB DE KARATÉ SANKUDO DE VARENNES INC.	1991 08 28	Richelieu
2863-4293 COFINEQ INC.	1991 08 29	Montréal
2863-3766 COMPAGNIE DE CUIR TSUN ANN INC. TSUN ANN LEATHER CO. INC.	1991 08 27	Montréal
2863-2180 CONFECTION CONTENT INC.	1991 08 22	Montréal
2864-2973 CONRAD BEAULIEU INC.	1991 08 29	Joliette
2864-3690 CONSILIUM CABINET D'AFFAIRES GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES INC.	1991 08 30	Québec
2863-2313 CONSTRUCTION JACQUES GRAVEL INC.	1991 08 22	Montréal
2863-4798 LES CONSTRUCTIONS BOULET MORNEAU INC.	1991 08 28	Joliette
2863-2834 CONSTRUCTIONS L B T INC.	1991 08 23	Terrebonne
2864-2932 CONSTRUCTIONS PAUL LAROCHE INC.	1991 08 27	Longueuil
2864-2908 LES CONSTRUCTIONS RICHARD DESLANDES INC.	1991 08 26	Saint-Hyacinthe
2863-3170 CONSULTANTS TRANSDATA INC. TRANSDATA CONSULTANTS INC.	1991 08 23	Montréal
2864-2759 COPIE SOREL INC.	1991 08 29	Richelieu
2863-4459 CORPORATION DE GESTION OLIVIER PARIS	1991 08 28	Montréal
2862-7859 COUVREUR E. LECLAIR & FILS LTÉE	1991 08 23	Montréal
2863-4921 CURA TECHNOLOGIES INC.	1991 08 28	Montréal
2863-3758 C.M.S.N. CENTRE DE MULTI-SERVICES NATIONAL INC.	1991 08 27	Laval
2864-3435 DALVEC INC.	1991 08 26	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2864-3575 DANHER INC.	1991 08 29	Montréal
2864-3120 DE VIVE VOIX ÉDITEUR INC.	1991 08 27	Québec
2864-3427 DÉLICATESSE LAURIER INC.	1991 09 01	Québec
2863-4525 DÉLI-BEAUCE INC.	1991 08 28	Beauce
2863-3113 DÉPANNEUR IONOV QUÉ. INC.	1991 08 26	Montréal
2863-4566 DÉPANNEUR MARC LESSARD INC.	1991 08 28	Saint-Hyacinthe
2863-2263 DÉPANNEUR SENNEVILLE INC.	1991 08 22	Abitibi
2863-3865 LES DÉVELOPPEMENTS ROCLO INC.	1991 08 27	Terrebonne
2863-2453 DIMANI TRANSPORT INC.	1991 08 22	Longueuil
2864-3625 DISTRIBUTION ALIMENTAIRE CARPE DIEM INC.	1991 08 30	Québec
2864-3252 DISTRIBUTION DENIS CHARTIER INC.	1991 08 28	Kamouraska
2863-2107 LES DISTRIBUTIONS A.F.D. INC.	1991 08 22	Drummond
2864-3583 LES DISTRIBUTIONS CLAUDE GERMAIN INC.	1991 08 29	Trois-Rivières
2864-1967 LES DISTRIBUTIONS PRO-NAT INC.	1991 08 26	Québec
2863-2438 DOUCE HARMONIE INC.	1991 08 31	Laval
2863-3998 LES ÉCLAIRAGES NÉO-LUX INC.	1991 08 27	Laval
2861-6761 ÉCOVEAU INC.	1991 08 08	Montréal
2863-3139 LES ÉDITIONS MONTRÉAL ORAMA INC.	1991 08 23	Montréal
2863-4863 ELBA MARBRE ET GRANITE LTÉE	1991 08 28	Joliette
2863-4558 LES EMBALLAGES F.F. INC.	1991 08 28	Joliette
2863-2586 ENCRES GALAXIE INC. GALAXY INKS INC.	1991 08 22	Montréal
2863-2099 ENSEMBLE VOCAL NUANCE INC.	1991 08 22	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2860-5442 ENTREPRISES ANDRÉ GEMME & FILS INC.	1991 08 23	Richelieu
2863-3485 LES ENTREPRISES GERFOND LTÉE	1991 08 26	Montréal
2861-7868 LES ENTREPRISES GILLES CHARRON INC.	1991 08 26	Québec
2863-4277 LES ENTREPRISES J.A.L. / 2001 LTÉE	1991 08 29	Bedford
2860-5475 LES ENTREPRISES LURAC INC.	1991 08 28	Gaspé
2861-7876 LES ENTREPRISES PATRICK ALARIE INC.	1991 08 28	Québec
2863-3568 LES ENTREPRISES STÉSY INC.	1991 08 27	Terrebonne
2863-4319 LES ENTREPRISES VOYAGES BRILLIANT INC.	1991 09 01	Montréal
2863-2412 LES ENTREPRISES YOUNG INC.	1991 08 22	Longueuil
2863-4145 ENTRETIEN ET RÉPARATION DANSIM INC.	1991 08 28	Montréal
2863-2735 ÉQUIPEMENTS ET COMPRESSEURS J.D. INC.	1991 08 23	Laval
2861-7801 ÈRE INFO CORPORATION INFO ERA CORPORATION	1991 08 26	Québec
2863-3733 EXCAVATION DENIS BRISSON INC.	1991 08 27	Chicoutimi
2864-2841 EXCAVATIONS GERMAIN DUMONT INC.	1991 08 26	Kamouraska
2863-4251 EXCEL LEVAGE INC.	1991 08 28	Montréal
2863-4426 FERME ALAIN CHICOINE INC.	1991 08 27	Saint-Hyacinthe
2863-3253 FLEXOGRAPHIE J.R. INC.	1991 08 26	Saint-Hyacinthe
2864-3526 FLORAPRO INC.	1991 08 28	Drummond
2864-3492 LES FONTAINES CHEMIN DES SOURCES INC.	1991 08 28	Beauce
2863-4202 GARAGE MICHEL NADEAU INC.	1991 08 28	Richelieu
2861-7777 GARAGE P. CÔTÉ (TROIS-RIVIÈRES) INC.	1991 08 23	Trois-Rivières
2863-4731 GARAGE RICHARD & PAUL ASS. INC.	1991 08 28	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2863-4020 GARDERIE ÉDUCATIVE ST. LUC INC.	1991 08 27	Montréal
2863-3659 GAZ-DIRECT INC.	1991 08 26	Montréal
2863-2255 GÉRANCE CARNAT INC.	1991 08 22	Montréal
2863-4269 GESTION 4040 DRUMMONDVILLE INC.	1991 08 28	Trois-Rivières
2864-4268 GESTION CARAY INC.	1991 08 29	Rimouski
2863-3980 GESTION CHAHAL INC.	1991 08 27	Longueuil
2863-3261 GESTION DANIEL PARENT INC.	1991 08 26	Joliette
2863-3378 GESTION DENIS PARENT INC.	1991 08 26	Joliette
2863-4657 GESTION DENISE GOULET INC.	1991 08 27	Montréal
2863-4905 GESTION DOMINIQUE FAILLE INC.	1991 08 28	Terrebonne
2864-2874 GESTION ET DISTRIBUTION FERRA INC.	1991 08 26	Chicoutimi
2864-3567 GESTION FODINA INC.	1991 08 29	Rimouski
2863-4509 GESTION FRANCE DUPLESSIS INC.	1991 08 28	Terrebonne
2864-3880 GESTION HUBERT REID INC.	1991 08 30	Québec
2863-5019 GESTION LUIGI LEPANTO LTÉE	1991 08 29	Montréal
2863-2446 GESTION MARIO HARNOIS INC.	1991 08 22	Joliette
2863-4483 GESTION MICHEL HORNE INC.	1991 08 28	Terrebonne
2864-3450 GESTION OCÉAN INC.	1991 08 26	Québec
2863-3386 GESTION PARAL INC.	1991 08 26	Joliette
2861-7926 GESTION PHILCO INC.	1991 08 28	Chicoutimi
2864-2676 GESTION RENÉ ROY INC.	1991 08 26	Abitibi
2863-3550 GESTION RICHARD CHARRON INC.	1991 08 27	Terrebonne
2864-3823 GESTION T.N.D. INC.	1991 08 30	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2864-3088 LES GESTIONS BEAUFORT INC.	1991 08 26	Saint-Maurice
2863-4178 GILLES LANGLOIS RÉNOVATION ET CONSTRUCTION INC.	1991 08 27	Rimouski
2864-3146 GINAS LAIT INC.	1991 08 27	Saint-Maurice
2863-2271 GREGAELCORP INC.	1991 08 22	Montréal
2863-2420 LE GROUPE AVALON INC.	1991 08 22	Longueuil
2861-7991 GROUPE CONSEIL ALLIANCE INC.	1991 08 29	Québec
2864-1959 GROUPE CONSEIL EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT GD INC.	1991 08 26	Québec
2863-3089 GROUPE FINANCIER CANTECH INC.	1991 08 26	Laval
2863-2073 LE GROUPE IMMOBILIER BELZAK INC.	1991 08 21	Montréal
2863-4855 LE GROUPE INNOVAX INC.	1991 08 28	Iberville
2864-3484 GROUPE LANDO INC.	1991 08 27	Québec
2863-4160 G.M. EAU-SANTÉ INC.	1991 08 28	Longueuil
2864-3476 HENRI DALLAIRE & FILS (1991) LTÉE	1991 08 27	Beauce
2863-2479 IBS SOCIÉTÉ D'APPLICATIONS DE FAISCEAUX D'ION R & D INC.	1991 08 21	Montréal
2863-2461 IBS SOCIÉTÉ D'APPLICATIONS DE FAISCEAUX D'ION INC.	1991 08 21	Montréal
2863-2131 LES IMMEUBLES 300 INC.	1991 08 22	Montréal
2863-3709 IMMOBILIER 2027 INC.	1991 08 27	Roberval
2864-3807 LES INDUSTRIES 2L INC. 2L INDUSTRIES INC.	1991 08 29	Beauce
2863-3519 INSTALLATIONS LIMPAQ INC.	1991 09 01	Terrebonne
2862-7818 INVESTISSEMENTS DARILIGI INC.	1991 08 22	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2863-3741 LES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX AL ZAKI INC. AL ZAKI INTERNATIONAL INVESTMENTS INC.	1991 08 27	Montréal
2861-7892 INVESTISSEMENTS MARCEL NICOLE INC.	1991 08 28	Québec
2863-3394 IZEK CONSORTIUM INC.	1991 08 26	Montréal
2863-4186 LE JARDIN DE SZECHUAN INC.	1991 08 28	Longueuil
2863-4723 LAVE-AUTO ST-RÉMI INC.	1991 08 28	Longueuil
2863-4954 LIQUIDATION LAURENTIENNE INC.	1991 08 28	Terrebonne
2863-2644 LITHOS CONSTRUCTION INC.	1991 08 22	Montréal
2863-4475 LOCATION BERLAIN INC.	1991 08 28	Longueuil
2863-4491 LOGIS CONSTRUCTION INC.	1991 08 28	Montréal
2864-2734 MATÉRIAUX ST-FÉLICIEN INC.	1991 08 28	Roberval
2863-2511 MÉGATRONIC MICRO SYSTÈME INC.	1991 08 23	Montréal
2863-4434 MÉTROPOLITAIN COMMUNICATION INC.	1991 08 27	Trois-Rivières
2863-3576 MULTI SOLTECK INC.	1991 08 26	Montréal
2863-2396 M.B.I. SOLUTIONS INFORMATIQUES INC.	1991 08 22	Montréal
2864-3153 NATURE TRITON INC.	1991 08 27	Québec
2863-4327 NORMAND ALLAIRE & ASSOCIÉS INC.	1991 08 29	Montréal
2863-3246 ORSECA INC.	1991 08 26	Montréal
2864-3138 LE PETIT MARCHÉ DESPRÉS INC.	1991 08 27	Trois-Rivières
2863-2297 PIZZA POINTE 277-2222 INC.	1991 08 22	Montréal
2864-3047 LES PLACAGES R.L. INC.	1991 08 23	Trois-Rivières
2864-3617 PLACEMENTS A.R.S. INC.	1991 08 30	Beauce

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2863-4939 PLACEMENTS CHANTERIC INC.	1991 08 28	Terrebonne
2863-3907 PLACEMENTS GRAVEL ET MORISSETTE INC.	1991 08 27	Chicoutimi
2863-2537 LES PLACEMENTS G.D.J. INC.	1991 08 22	Saint-Hyacinthe
2863-3196 PLACEMENTS RAYDI INC.	1991 08 23	Trois-Rivières
2864-3591 PLACEMENTS R. BÉDARD INC.	1991 08 29	Québec
2863-3212 PLEXIMAX INC.	1991 08 23	Laval
2863-4335 PRÉSENTO-CARTES INC.	1991 08 29	Saint-François
2863-3857 PRESTIGE ARCEL INTERNATIONAL INC.	1991 08 27	Montréal
2863-3097 PRODUCTIONS ANDRÉ AYOTTE INC.	1991 08 26	Joliette
2863-3014 LES PRODUCTIONS M.O.D.M. INC.	1991 08 26	Terrebonne
2863-4079 PRODUITS DESBIENS (1991) INC. <i>DESBIENS PRODUCTS (1991) INC.</i>	1991 08 23	Alma
2863-4095 LES PRODUITS KINGDOM INC. <i>KINGDOM PRODUCTS INC.</i>	1991 08 28	Montréal
2864-3179 PROMOTIONS JEAN BOUTIN INC.	1991 08 28	Joliette
2863-2545 PROPRI-ACCÈS INC.	1991 08 22	Montréal
2863-2719 QUINCAILLERIE WESTMOUNT INC.	1991 08 23	Montréal
2863-3675 REFLET PHOTO (1991) INC.	1991 08 26	Montréal
2863-4897 RÉNOVATIONS NICO INC.	1991 08 28	Beauharnois
2864-3286 RÉSIDENTE FUNÉRAIRE PIERRE BLAIS INC.	1991 08 30	Québec
2863-3667 RÉSIDENTE MARIE-COLOMBE INC.	1991 08 26	Joliette
2864-2684 LE RESTAURANT BAR CABANE CHEZ ROGER DE ST-PROSPER INC.	1991 08 26	Trois-Rivières
2864-2890 LE RESTAURANT LA SANDWICHERIE EN FOLIE DE TROIS-RIVIÈRES INC.	1991 08 26	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2863-4699 RESTAURATION BERMAR INC.	1991 08 28	Terrebonne
2863-4194 ROBAIR VENTILATION INC.	1991 08 28	Montréal
2863-4624 ROCH LUCAS (1991) INC.	1991 08 27	Montréal
2863-2404 R.C. CARGO INC.	1991 08 22	Montréal
2863-4012 SAGQUIP INC.	1991 08 27	Montréal
2863-2552 SALON DE COIFFURE MULTI-REFLETS INC.	1991 08 22	Saint-Maurice
2861-7983 SARAL CONSULTANTS INC.	1991 08 29	Québec
2863-2339 SÉCURITÉ D.I.B. INC.	1991 08 22	Montréal
2863-2867 LES SERVICES HENRY LONN INC. <i>HENRY LONN SERVICES INC.</i>	1991 08 23	Montréal
2863-4681 SERVICES INDUSTRIELS SOUMAC INC.	1991 08 28	Trois-Rivières
2863-2610 SIGMA LIVRES INC.	1991 08 22	Montréal
2863-2172 SOCIÉTÉ À CAPITAL DE RISQUE R & D MEDVEDENT INC.	1991 08 22	Montréal
2863-3592 SOCIÉTÉ DE COMMERCE HEBA INC. <i>HEBA TRADING INC.</i>	1991 08 26	Montréal
2861-7827 LA SOCIÉTÉ DU THÉÂTRE CAPITOLE DE QUÉBEC INC.	1991 08 27	Québec
2861-7934 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT R & D MENTAX INC.	1991 08 28	Québec
2864-1843 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT R & D VIVAC INC.	1991 08 22	Québec
2863-4046 SOCIÉTÉ POUR LA COMMERCIALISATION DE NOUVELLES TECHNOLOGIES (NTM) INC. <i>NEW TECHNOLOGIES MARKETING (NTM) INC.</i>	1991 08 27	Montréal
2863-2982 SOUDURE ANDRÉ LORD INC.	1991 08 23	Joliette
2863-2487 SPEQ R & D BIOCAPITAL IBS LTÉE <i>SPEQ R & D BIOCAPITAL IBS LTD.</i>	1991 08 21	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2863-3204 SPEQ R & D PREMIER LTÉE	1991 08 23	Montréal
2863-3964 SPORTS BERMARC INC.	1991 08 27	Terrebonne
2863-3626 STARBEL TECHNOLOGIES LTÉE	1991 08 26	Frontenac
2863-3873 LES SYSTÈMES LUMINAIRES ECONERGY INC. ECONERGY LIGHTING SYSTEMS INC.	1991 08 27	Longueuil
2863-3691 S. SABBAGH ET FILS INC. S. SABBAGH AND SONS INC.	1991 08 26	Montréal
2863-3006 TECHNIQUES AGROALIMENTAIRES D'AVANT GARDE INC.	1991 08 22	Montréal
2863-3808 TECHNUMA INTERNATIONAL INC.	1991 08 27	Montréal
2863-2388 TÉRAWATT INC.	1991 08 22	Montréal
2864-3096 TRANS MODAL (1991) INC.	1991 08 26	Abitibi
2863-2743 TRANSPORT K.B.K. INC.	1991 08 23	Roberval
2864-3831 TRANSPORT MUROLAINE INC.	1991 08 30	Québec
2863-2529 TRANSPORT P.L.M.B. INC.	1991 08 23	Longueuil
2864-2882 TRANSPORT R.B.L. INC.	1991 08 26	Alma
2864-2668 TRANSPORT YVES DROUIN INC.	1991 08 26	Frontenac
2863-3188 VÊTEMENTS SHUN-SHING INC.	1991 08 23	Montréal
2863-2859 VILLA DU CAMPEUR DES TROIS-LACS INC.	1991 08 23	Saint-François
2862-7867 VITRERIE D'AUTOS G. LÉPINE INC.	1991 08 23	Terrebonne
2863-5001 VOYAGES JEUNESSE SOLEIL INC.	1991 08 29	Arthabaska

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1226-3646 ASBESTOS AUTO (1972) INC.	1972 06 23	1991 08 26	
1509-0616 LES ASSURANCES GABRIEL R. DESROCHERS INC.	1977 11 29	1991 08 30	LES INVESTISSEMENTS G.R. DESROCHERS INC.
1152-5565 BOULANGERIE DE SHAWBRIDGE INC.	1961 12 01	1991 08 27	GESTION SHAWBRIDGE INC.
1636-6460 BRASSERIE SEIGNEURIALE INC.	1979 05 30	1991 08 28	PUB GIBBY'S INC.
1504-5321 LA CRÉPERIE QUÉBÉCOISE LTÉE	1976 08 06	1991 08 23	
1257-4141 LES ENTREPRISES ÉQUITABLES LTÉE	1938 07 21	1991 08 30	
1179-9871 E. CÔTÉ ET FILS INC.	1969 07 09	1991 08 27	
1361-7808 G. LAUZON & FILS LTÉE	1975 02 12	1991 08 23	
1472-7812 LES IMMEUBLES MIDI LTÉE	1976 12 29	1991 08 26	
1479-2279 LASANT INC.	1977 07 07	1991 08 30	
1630-0964 LÉON LAVOIE, ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	1978 09 27	1991 08 26	
1463-9116 MARCELLIN DUCHARME INC.	1975 12 30	1991 08 29	
1320-8020 MERCERIE VAILLANCOURT LTÉE	1969 06 25	1991 08 30	
1370-1560 PLOMBERIE ET CHAUFFAGE ST-HYACINTHE INC.	1974 10 25	1991 08 23	
1357-0312 TAPIS GAÉTAN THÉRIAULT INC.	1974 02 28	1991 08 23	GESTION GESGALY INC.
1501-4459 TAVERNE GRAND TRONC INC.	1975 12 17	1991 08 29	BAR GRAND TRONC INC.
1230-3061 VITRERIE AHUNTSIC LTÉE	1961 11 28	1991 08 27	GESTION JACQUES RENAUD INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2861-7900 2861-7900 QUÉBEC INC.	EXPLORATION CARDUMONT INC. 2530-4049 QUÉBEC INC.	1991 09 01	Abitibi
2863-4152 2863-4152 QUÉBEC INC.	ROGER ST-AMANT INC. CAMIONS SAINT-AMANT INC.	1991 08 28	Saint-Hyacinthe
2864-0928 2864-0928 QUÉBEC INC.	2411-6337 QUÉBEC INC. 2629-8976 QUÉBEC INC.	1991 09 01	Terrebonne
2864-2650 2864-2650 QUÉBEC INC.	ALIMENTATION J.N. INC. 2418-3634 QUÉBEC INC.	1991 08 23	Chicoutimi
2864-3377 AGENTS DE RÉCLAMATIONS DE L'EST (QUÉBEC) LTÉE	AGENTS DE RÉCLAMATIONS DE L'EST (QUÉBEC) LTÉE 2846-4766 QUÉBEC INC.	1991 09 01	Québec
2864-3187 AUTOCAR JEANNOIS INC.	AUTOCAR JEANNOIS INC. LES TRANSPORTS MISTOUK INC.	1991 08 25	Alma
2864-3658 BEAUCE VIDÉO LTÉE	APPAREILS ÉLECTRONIQUES BÉRUBÉ INC. BEAUCE VIDÉO LTÉE	1991 09 01	Beauce
2864-4375 LES ÉLÉVATEURS GENDRON INC.	LES ÉLÉVATEURS GENDRON INC. MAÏS ST-MARCEL INC. 2750-5866 QUÉBEC INC.	1991 09 01	Saint-Hyacinthe
2864-4276 LES ENTREPRISES M.B. ST-FÉLICIEN INC.	LES ENTREPRISES M.B. ST-FÉLICIEN INC. 2638-0949 QUÉBEC INC.	1991 09 01	Roberval
2864-3781 FORESTIERS L.S.T.H. LTÉE	ARBORESCO LTÉE FORESTIERS L.S.T.H. LTÉE	1991 09 01	Roberval
2864-3237 GARAGE GRAS & PAGE INC.	GARAGE GRAS & PAGE INC. 2642-1941 QUÉBEC INC.	1991 08 31	Trois-Rivières
2864-3393 LES GÉRANCES H.V.G. INC.	LES GÉRANCES H.V.G. INC. SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE GILBERT LIMITÉE	1991 08 31	Québec
2860-5459 GESTION BENOIT DÉSILETS INC.	GESTION BENOIT DÉSILETS INC. 2149-3333 QUÉBEC INC.	1991 08 31	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2864-3641 GESTION CENT UN INC.	GESTION DONAT FLAMAND INC. DOLEN INC. GESTION CAMILLE LAVOIE INC.	1991 08 31	Québec
2864-3385 GROUPE C.F.C. INC.	GROUPE C.F.C. INC. 2864-1736 QUÉBEC INC.	1991 08 30	Montréal
2864-3633 GROUPE ESTCO INC.	GROUPE ESTCO INC. ESTCO CAPITAL INC. BÂTIMENTS ESTCO MÉTROPOLITAIN INC.	1991 09 01	Québec
2864-3815 J.H. LAMONTAGNE INC.	GESTION J.L.R. LAMONTAGNE INC. J.H. LAMONTAGNE INC. J.H. LAMONTAGNE SPORTS (ST-ROMUALD) INC.	1991 08 31	Québec
2864-1934 LE MARCHÉ DU MAIL CENTRE-VILLE INC.	LE MARCHÉ DU MAIL CENTRE-VILLE INC. MARC-ANDRÉ POUR HOMMES INC.	1991 08 25	Québec
2864-3229 MÉGATECH ÉLECTRO INC.	MÉGATECH ÉLECTRO INC. 2860-0435 QUÉBEC INC.	1991 09 01	Saint-Maurice
2864-0936 NORMAND TRAHAN INC.	NORMAND TRAHAN INC. CENTRE D'OBSERVATION DE LA FAUNE DE ST-ÉDOUARD INC.	1991 08 22	Trois-Rivières
2864-2924 LES PLACEMENTS C.A.G. BRILLANT INC.	LES PLACEMENTS C.A.G. BRILLANT INC. ÉPICERIE BRILLANT INC.	1991 09 01	Rimouski
2864-4367 QUINCAILLERIE BON-CONSEIL INC.	QUINCAILLERIE BON-CONSEIL INC. LES ENTREPRISES DEN-R INC.	1991 08 31	Drummond
2864-4359 RESTAURANT TARDINET (1991) INC.	HÔTEL ST-MÉTHODE INC. RESTAURANT TARDINET INC.	1991 09 01	Frontenac
2864-3674 SCIERIE C.F.G. INC.	SCIERIE A.T. INC. LES ENTREPRISES THÉBERGE (ALBANEL) INC.	1991 09 01	Roberval
2864-3666 THETFORD VIDÉO INC.	BEUCE VIDÉO LTÉE THETFORD VIDÉO INC.	1991 09 01	Frontenac
2860-5467 TRANSPORT J.Y.P. INC.	TRANSPORT J.Y.P. INC. 2860-5129 QUÉBEC INC.	1991 08 28	Roberval

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2864-3351 TRANSPORT L'ANGE-GARDIEN INC.	2855-0333 QUÉBEC INC. 2854-9061 QUÉBEC INC. 2854-9079 QUÉBEC INC. TRANSPORT L'ANGE GARDIEN INC.	1991 08 28	Saint-Hyacinthe

3030

L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2164-1873 2164-1873 QUÉBEC INC.	1983 12 28	1991 08 22	de la dénomination sociale: CORATEL LTÉE
2428-3160 2428-3160 QUÉBEC INC.	1987 01 19	1991 08 29	du district: Québec
2635-6667 2635-6667 QUÉBEC INC.	1988 12 22	1991 08 23	de la dénomination sociale: CORPORATION DE RECHERCHES AC2 INC.
2735-2137 2735-2137 QUÉBEC INC.	1989 08 04	1991 08 26	de la dénomination sociale: DOMAINE DES BOIS INC.
2735-5247 2735-5247 QUÉBEC INC.	1989 08 17	1991 08 28	1) de la dénomination sociale: DURIMAGE INC. 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
2744-9073 2744-9073 QUÉBEC INC.	1989 12 12	1991 08 22	de la dénomination sociale: ALIMENTATION POINTE-CLAIRE INC.
2760-2960 2760-2960 QUÉBEC INC.	1990 07 20	1991 08 27	de la dénomination sociale: LE GROUPE BLEUMER INC.
2844-6102 2844-6102 QUÉBEC INC.	1990 10 01	1991 08 29	1) de la dénomination sociale: VIMEX RECHERCHE INC. 2) du district: Montréal 3) du capital-actions 4) des dispositions
2846-3222 2846-3222 QUÉBEC INC.	1990 12 17	1991 08 26	de la dénomination sociale: GESTION RAYMOND LAVOIE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2847-6562 2847-6562 QUÉBEC INC.	1990 12 10	1991 08 27	1) de la dénomination sociale: VARITRON TECHNOLOGIES INC. 2) du district: Longueuil
2848-2800 2848-2800 QUÉBEC INC.	1990 12 20	1991 08 26	de la dénomination sociale: GESTION FRAGABEL INC.
2849-2429 2849-2429 QUÉBEC INC.	1991 01 22	1991 08 27	de la dénomination sociale: CENTRE VIDÉO DES LAURENTIDES (LAC MASSON) INC.
2850-4769 2850-4769 QUÉBEC INC.	1991 01 17	1991 08 29	de la dénomination sociale: PIÈCES D'AUTOS BABIN INC.
2854-5028 2854-5028 QUÉBEC INC.	1991 03 19	1991 08 23	du district: Bedford
2855-4384 2855-4384 QUÉBEC INC.	1991 04 15	1991 08 23	du district: Laval
2856-3450 2856-3450 QUÉBEC INC.	1991 05 01	1991 08 28	de la dénomination sociale: DÉPANNEUR LE PETIT CHEF INC.
2857-1578 2857-1578 QUÉBEC INC.	1991 05 27	1991 08 28	de la dénomination sociale: LOCATION PRO-CAM INC.
2857-4085 2857-4085 QUÉBEC INC.	1991 04 26	1991 08 23	1) de la dénomination sociale: PÊCHERIES DE LA BASSE CÔTE- NORD INC. LOWER NORTH-SHORE FISHERIES INC. 2) du capital-actions
2857-5181 2857-5181 QUÉBEC INC.	1991 05 01	1991 08 23	de la dénomination sociale: KINGSEY TRANSPORT (1991) INC.
2857-6890 2857-6890 QUÉBEC INC.	1991 05 06	1991 08 22	de la dénomination sociale: INNOVATIONS ROGER CÔTÉ INC.
2859-4034 2859-4034 QUÉBEC INC.	1991 06 20	1991 08 23	de la dénomination sociale: LES DISTRIBUTIONS BENOIT GAGNON BIC INC.
2859-6617 2859-6617 QUÉBEC INC.	1991 06 27	1991 08 22	de la dénomination sociale: DIFFUSION CONSEIL P.C. INC.
2859-7326 2859-7326 QUÉBEC INC.	1991 06 28	1991 08 30	du district: Québec
2859-8837 2859-8837 QUÉBEC INC.	1991 07 05	1991 08 28	du district: Longueuil

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2860-0435 2860-0435 QUÉBEC INC.	1991 06 10	1991 08 26	1) du district: Saint-Maurice 2) du capital-actions
2860-6614 2860-6614 QUÉBEC INC.	1991 06 21	1991 08 23	de la dénomination sociale: DENIS-COMACT INTERNATIONAL INC.
2861-0111 2861-0111 QUÉBEC INC.	1991 07 22	1991 08 27	du district: Longueuil
2861-0152 2861-0152 QUÉBEC INC.	1991 07 02	1991 08 23	du district: Longueuil
2861-1119 2861-1119 QUÉBEC INC.	1991 07 09	1991 08 28	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES BAGOT (1991) INC.
2861-1929 2861-1929 QUÉBEC INC.	1991 07 15	1991 08 29	de la dénomination sociale: FONBRAI INC.
2861-3305 2861-3305 QUÉBEC INC.	1991 07 18	1991 08 28	de la dénomination sociale: MOTEL FLEUR DE LYS INC.
2861-4436 2861-4436 QUÉBEC INC.	1991 07 29	1991 08 23	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS RICHARD THIBAUT INC.
2861-7223 2861-7223 QUÉBEC INC.	1991 08 09	1991 08 27	de la dénomination sociale: ÉBÉNISTERIE NOVATEUR INC.
2861-8601 2861-8601 QUÉBEC INC.	1991 07 09	1991 08 30	de la dénomination sociale: LE GROUPE PAJUBER INC.
2862-0177 2862-0177 QUÉBEC INC.	1991 07 19	1991 08 23	de la dénomination sociale: SERVICES ALIMENTAIRES B.S.L. INC.
2862-1407 2862-1407 QUÉBEC INC.	1991 07 22	1991 08 29	du district: Laval
2862-4922 2862-4922 QUÉBEC INC.	1991 07 30	1991 08 20	du district: Hull
2862-6117 2862-6117 QUÉBEC INC.	1991 08 05	1991 08 26	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT R & D ORTHOGEN INC.
2862-6125 2862-6125 QUÉBEC INC.	1991 08 05	1991 08 23	de la dénomination sociale: CORPORATION DE RECHERCHE ORTHOGEN INC.
2863-0457 2863-0457 QUÉBEC INC.	1991 08 16	1991 08 20	du district: Beauharnois

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2864-1249 2864-1249 QUÉBEC INC.	1991 08 14	1991 08 23	du capital-actions
2864-1728 2864-1728 QUÉBEC INC.	1991 08 20	1991 08 27	de la dénomination sociale: MEDCOFILIALE INC.
2756-6314 ACADÉMIE MARIE-LAURIER INC.	1990 05 18	1991 08 27	1) du capital-actions 2) des dispositions
2630-4527 LES AGENCES S. FONTAINE INC.	1988 11 07	1991 08 28	du district: Montréal
2153-8210 ALAIN PARENT INC.	1983 04 07	1991 09 01	de la dénomination sociale: TRANSPORT PARENT & FRÈRES INC.
2850-8893 ALIMENTATION LEBEL INC.	1991 01 31	1991 08 30	des dispositions
2316-5392 BEN-AR-VIE INC.	1985 02 05	1991 08 29	du capital-actions
1156-0604 BISCUITS LECLERC LTÉE	1955 10 24	1991 08 26	du capital-actions
1110-3108 BOIS FRANC ROYAL LTÉE	1967 11 24	1991 08 20	1) de la dénomination sociale: BF ROYAL INC. 2) du capital-actions
2639-2498 BOUCHERIE DE LA STATION INC.	1989 02 16	1991 08 26	du district: Bedford
2173-1724 LA BOUTIQUE PAMPINO INC.	1984 07 27	1991 08 26	1) du capital-actions 2) des dispositions
2324-6309 CANOTS LAMOUREUX INC.	1985 07 29	1991 08 29	de la dénomination sociale: GESTION IMMOBILIÈRE PAQUETTE & LONGPRÉ INC.
2740-2056 CARACTÉRA, GROUPE-CONSEIL EN ÉDITIQUE INC.	1989 11 24	1991 08 29	de la dénomination sociale: CARACTÉRA, PRODUCTIONS GRAPHIQUES INC.
1632-4238 CENTRE DE PEINTURE D'ASBESTOS INC.	1978 12 20	1991 08 23	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES CLAULY INC.
2760-5286 LA CHAMPIGNONNIÈRE KYM INC.	1990 07 30	1991 08 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
1148-1603 CHARLES GODFRIND INC.	1972 06 08	1991 08 21	du capital-actions
2430-0501 CIMENT-EXCEL INC.	1987 03 02	1991 08 28	de la dénomination sociale: GESTION WAYNE WEIR INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2547-4776 LES CONSTRUCTIONS ALAIN VERRETTE INC.	1988 01 27	1991 08 29	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS SUDCO INC.
2413-9800 LES CONSULTANTS EN INVESTISSEMENTS STETOR INC.	1986 03 18	1991 08 26	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
2842-7870 CORPORATION DE FORMATION DU GROUPE MALETTE INC.	1990 09 17	1991 08 27	de la dénomination sociale: LA CORPORATION DE FORMATION MALETTE INC.
2855-5555 CORPORATION EN DÉVELOPPEMENT ÉDUCATIONNEL NATIONAL ET INTERNATIONAL SYSTÉMATISÉ (D.E.N.I.S.) INC.	1991 04 17	1991 08 27	1) du capital-actions 2) des dispositions
2755-4294 LE CROQUE EN GLACE INC.	1990 06 19	1991 08 22	1) de la dénomination sociale: SURPLUS DE L'ARMÉE ST-JÉRÔME (1991) INC. 2) du district: Terrebonne
1226-8702 DELAL INC.	1971 12 13	1991 08 28	du capital-actions
2743-3614 LES DISTRIBUTIONS MAURICE LARIVIÈRE INC.	1990 01 11	1991 08 26	1) du district: Drummond 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
1631-3603 LES DISTRIBUTIONS ROY ET FORTIER INC.	1978 11 15	1991 08 29	du capital-actions
2158-4529 DUBUC SPORTS INC.	1983 07 21	1991 08 26	de la dénomination sociale: NORICK SPORTS INC.
2160-2073 LES ENTREPRISES CARLBEC (1988) LTÉE	1983 09 14	1991 08 26	de la dénomination sociale: 2160-2073 QUÉBEC INC.
2862-9327 ENTREPRISES ICE BLUE INC.	1991 08 14	1991 08 20	du capital-actions
2419-7469 LES ENTREPRISES LOUIS DESBIENS INC.	1986 08 29	1991 08 31	de la dénomination sociale: ÉLECTRICITÉ V.D. INC.
2848-4871 LES ENTREPRISES SYLVIO ARSENAULT & FILS INC.	1990 12 21	1991 08 26	du district: Québec

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1467-5862 LES ENTREPRISES TELPLAC INC.	1976 06 09	1991 08 28	1) de la dénomination sociale: INSTRUMENTATION TELPLAC INC. 2) du district: Saint-François 3) du capital-actions 4) des restrictions à l'activité 5) des dispositions
1846-8942 LA FEMME À LA UNE INC.	1981 05 27	1991 08 26	du capital-actions
2846-0434 FERBLANTERIE MARCEL GUAY INC.	1990 12 10	1991 07 25	1) du capital-actions 2) des dispositions
2535-1081 FERME FLUET ET FILS INC.	1987 05 08	1991 08 16	du capital-actions
2165-0635 LA FERME JENLICA INC.	1983 12 22	1991 08 29	du capital-actions
2618-5439 FUSION DE MAISONNEUVE DIVISION ÉLECTRIQUE INC.	1988 05 12	1991 08 28	de la dénomination sociale: PLOMBERIE M. DE MAISONNEUVE INC.
2421-9164 GESTION ACTEM INC.	1986 11 07	1991 08 30	du capital-actions
2846-7579 GESTION CLAUDE RHO INC.	1990 11 14	1991 08 26	du capital-actions
2427-1520 GESTION DANIEL GAGNÉ INC.	1986 12 16	1991 08 26	de la dénomination sociale: PLACE AGRICOLAIT INC.
1114-4532 GESTION PEGAUT INC.	1968 11 21	1991 08 26	1) du capital-actions 2) des dispositions
2732-9366 GESTION PERFORMCO INC.	1989 06 20	1991 08 26	du district: Iberville
1160-1143 LE GRANBYEN INC.	1965 05 04	1991 08 28	de la dénomination sociale: GESTION BOUMAR INC.
2759-1817 GROUPE HÉ-MAR CONSTRUCTION INC.	1990 08 23	1991 08 28	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION R. MARCHAND INC.
2625-4755 GROUPE MONDEL INC.	1988 08 17	1991 08 23	du district: Longueuil
2424-1143 HABITATS ÉRIC INC.	1986 11 17	1991 08 28	de la dénomination sociale: TERRAIN D'ENTENTE INC.
2542-1421 HENRI DALLAIRE & FILS LTÉE	1987 12 16	1991 08 27	de la dénomination sociale: GESTION HENRI DALLAIRE LTÉE

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2844-8876 L'HEUREUX - MONGEAU INC.	1990 10 11	1991 08 23	de la dénomination sociale: L'HEUREUX - MONGEAU - J.C. LAUZON INC.
2863-2131 LES IMMEUBLES 300 INC.	1991 08 22	1991 08 29	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES 330 INC.
2840-5025 LES IMMEUBLES LÉONCE ALLARD INC.	1990 09 19	1991 08 26	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES LAURENT DUGUAY INC.
2861-1143 INTER SIGNAL (1991) INC.	1991 07 15	1991 08 22	du capital-actions
1121-7809 LOCATIONS QUÉBEC LTÉE	1966 01 14	1991 08 28	de la dénomination sociale: 1121-7809 QUÉBEC INC.
2735-4257 M & M FINANCE ALMA INC.	1989 09 01	1991 08 28	du capital-actions
1863-6191 MAISON DES AÏEULS INC.	1982 11 25	1991 08 27	de la dénomination sociale: RÉSIDENTE CHARLES COUILLARD INC.
2740-4045 MANUFACTURE OPTIMUM INC.	1989 11 30	1991 08 26	du capital-actions
2636-2517 MARCHÉ J. BONNEAU INC.	1989 01 18	1991 08 26	de la dénomination sociale: 2636-2517 QUÉBEC INC.
2552-3218 MÉGATECH ÉLECTRO INC.	1988 03 30	1991 08 26	du capital-actions
1263-5702 LES MINES D'OR KEWAGAMA (QUÉBEC) LTÉE	1937 08 21	1991 08 26	de la dénomination sociale: RESSOURCES KWG INC. KWG RESOURCES INC.
2311-3376 LA PÂTISSERIE BELGE (1984) INC.	1984 10 18	1991 08 26	1) de la dénomination sociale: LA PÂTISSERIE BELGE INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2416-8304 PAVAGE VEILLEUX (1990) INC.	1986 05 28	1991 07 25	du district: Drummond
2549-6902 PAVILLON BORÉAL (1988) INC.	1988 03 30	1991 08 30	du district: Québec
2849-9457 PHYSIO WESTMOUNT (1991) INC.	1991 02 06	1991 08 26	du capital-actions
1864-9988 PLACEMENTS ENTRETIEN INDUSTRIEL ETCHEMIN INC.	1982 12 23	1991 07 29	du district: Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2741-2204 POISSONNERIE LES 3 MATS INC.	1989 10 16	1991 08 29	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2440-6126 LES PRODUCTIONS MICHEL MAJOR INC.	1986 09 22	1991 08 27	de la dénomination sociale: TOPCOMMUNICATION TOPCOM INC.
2326-7792 PRODUITS SANITAIRES BELLEY INC.	1985 09 10	1991 08 26	de la dénomination sociale: 2326-7792 QUÉBEC INC.
2623-6547 PRO-PAGE COMMUNICATIONS GRAPHIQUES INC.	1988 07 26	1991 08 28	des dispositions
2332-8917 REFLET PHOTO INC.	1985 12 23	1991 08 28	de la dénomination sociale: 2332-8917 QUÉBEC INC.
2323-9734 RE/MAX LE HAMEAU INC.	1985 07 17	1991 08 27	de la dénomination sociale: 2323-9734 QUÉBEC INC.
2638-7134 SALON DE COIFFURE EXIGENCE INC.	1989 02 07	1991 08 30	de la dénomination sociale: TECHNI-CONSEIL INFORMATIQUE T.C.I. INC.
2328-1637 SCIES B.G.R. (1988) INC.	1985 09 27	1991 08 29	du capital-actions
2862-6117 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT R & D ORTHOGEN INC.	1991 08 05	1991 08 26	du capital-actions
2327-6090 SYSTÈMES ARCHITECTURAUX INNOVATEURS (I.A.S.) INC.	1985 09 25	1991 08 23	de la dénomination sociale: IAS QUÉBEC INC.
2621-9477 TRANSPORT R.S.V.P. INC.	1988 09 07	1991 08 27	1) du district: Alma 2) du capital-actions
1274-1534 TRUSTCO GÉNÉRAL DU CANADA INC.	1964 01 22	1991 08 27	des dispositions
2859-3127 T.A.I. CONTAINER LOCATION INC.	1991 06 19	1991 08 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
2749-3352 VENTES TÉLÉVISUELLES CANVIDÉO DU QUÉBEC INC.	1990 02 28	1991 08 28	du capital-actions
2326-8667 VERRES DE CONTACT DE BEAUCE INC.	1985 09 11	1991 08 19	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2637-9321 VERTDURE TROIS-RIVIÈRES INC.	1989 03 13	1991 08 26	1) de la dénomination sociale: 2637-9321 QUÉBEC INC. 2) du district: Québec
2312-0280 VIDÉOTRON INTERNATIONAL LTÉE	1984 12 06	1991 08 28	du capital-actions
2161-5927 YVES DUBÉ INC.	1983 10 25	1991 08 26	1) du capital-actions 2) des dispositions
3031			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
2627-7590 RÉNOVATION MICHEL DESMARAIS INC.	Constitution	1989 01 01	1991 08 23
3032			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Compagnies (Partie III) — Loi sur les**Lettres patentes**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2864-3195 ALLIANCE POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT EN HAÏTI (A.P.P.D.H.)	1991 08 26	4530, Côte-des-Neiges, bureau 2103, Montréal
2864-2148 ASSOCIATION CULTURELLE DES BELLADÉROIS AU QUÉBEC (A.C.B.Q.)	1991 08 27	7364, Jacques Rousseau, Montréal
2864-2106 ASSOCIATION DE HOCKEY DES COUGUARS DE LASALLE INC.	1991 08 27	8681, boulevard Champlain, LaSalle

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2863-2941 ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR AHUNTSIC, BORDEAUX, CARTIERVILLE (ABC) INC. <i>AHUNTSIC, BORDEAUX, CARTIERVILLE (ABC) MINOR HOCKEY ..SSOCIATION INC.</i>	1991 08 29	1117, Sainte-Catherine ouest, bureau 712, Montréal
2864-2171 ASSOCIATION DE KARATÉ TRADITIONNEL DU QUÉBEC	1991 08 30	1111, Bélair, Gatineau
2864-2635 ASSOCIATION DE LOISIRS ST-ÉLIE DE CAXTON INC.	1991 08 27	87, rue Principale, Saint-Élie de Caxton
2864-3245 ASSOCIATION DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU SAGUENAY LAC ST-JEAN	1991 08 28	4894, Rang Saint-Martin, Chicoutimi
2864-0969 L'ASSOCIATION DES VÉTÉRANS PROPRIÉTAIRES BACHAND (1991) INC.	1991 08 26	2156, Bachand, Carignan
2864-4011 LES ASSOCIÉS DE L'APPRENTISSAGE DE MONTRÉAL <i>THE LEARNING ASSOCIATES OF MONTRÉAL</i>	1991 08 30	4203, rue Ste-Catherine ouest, Montréal
2864-2536 CENTRE DE DÉFENSE DES AÎNÉS ET AÎNÉES DU QUÉBEC	1991 08 26	1701, rue Parthenais, Montréal
2864-2163 CENTRE D'AIDE AUX ENTREPRISES DU ROUYN-NORANDA RÉGIONAL	1991 08 30	1, rue du Terminus est, Rouyn-Noranda
2864-4003 LE CENTRE INTERNATIONAL DU FILM POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DU QUÉBEC <i>INTERNATIONAL CENTRE OF FILMS FOR CHILDREN AND YOUNG PEOPLE OF QUÉBEC</i>	1991 08 30	4126, rue St-Denis, Montréal
2864-2189 CENTRE SOCIO-CULTUREL ET D'ÉDUCATION GLOBALE (CSCEG)	1991 08 30	4137, 55 ^e Rue, Montréal
2864-2122 CLUB DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE IBERVILLE	1991 08 27	5900, boulevard Cousineau, Saint-Hubert
2861-7967 CLUB DE DANSE RYTHME ET HARMONIE	1991 08 30	650, rue Henri, Baie-Comeau
2864-3401 CLUB DE SKI ALPIN DE STATION DE SKI GRANDE COULÉE	1991 08 30	1, chemin de la Coulée, Saint-Paul-de-Montmigny
2864-2692 CLUB OPTIMISTE DE DISRAËLI INC.	1991 08 27	Disraéli
2864-2502 CLUB RADIO COUCHE-TARD	1991 08 26	233, St-Pierre, Saint-Constant

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2863-2503 CLUB SOCIAL «FORME-O-SUD»	1991 08 28	600, rue Fullum, Montréal
2864-2510 COMITÉ DE BÉNÉVOLES ESCOUMINS, AIDE À DOMICILE	1991 08 26	167, route 138, Les Escoumins
2864-2825 COMITÉ DES FÊTES DU 125 ^e DE STE-GERMAINE, LAC ETCHEMIN INC.	1991 08 26	318, de la Colline, Lac Etchemin
2864-2114 COMITÉ DES LOISIRS DU CENTRE HOSPITALIER SAINTE-JEANNE-D'ARC	1991 08 27	3570, rue Saint-Urbain, Montréal
2864-2544 COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC (COFJQ) À GASPÉ, ÉTÉ 1993	1991 08 26	25, rue de l'Hôtel de Ville, Gaspé
2861-6480 LE COMITÉ TOURISTIQUE DE LA RÉGION D'ASBESTOS	1991 08 30	12, Route 116, Danville
2863-3105 COMMUNICATIONS AZUL	1991 08 29	417, Saint-Pierre, bureau 408, Montréal
2864-2858 LA CORPORATION DE LA CAPITALE FORESTIÈRE CANADIENNE 1993	1991 08 26	123, rue Desbiens, Amqui
2864-3534 CORPORATION DU PARC HÉRALDIQUE VICTOR-TREMBLAY INC.	1991 08 28	3721, de Champlain, Jonquière
2864-1991 ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE NATUROPATHIE DU QUÉBEC (E.E.S.N.Q.)	1991 08 26	500, boulevard St-Joseph est, Montréal
2863-2727 ÉCOLE PREMIER MESIFTA DU CANADA	1991 08 28	2325, avenue Ekers, Montréal
2864-3682 ÉGLISE BAPTISTE FONDAMENTALISTE DE RIMOUSKI	1991 08 30	10, 10 ^e Avenue, Rimouski-Est
2864-0944 L'ÉGLISE DE DIEU, VIE ET LIBERTÉ JEAN 8:36 INC.	1991 08 26	365, 3 ^e Rue, app. 6, Cap-de-la-Madeleine
2864-3203 ESPACE ARTS (MONTRÉAL) INC.	1991 08 27	551, rue Mont-Royal est, Montréal
2864-1983 FONDATION AUX ENFANTS DÉMUNIS DE DIEU	1991 08 26	239, Principale, Sainte-Euphémie
2864-1975 FONDATION DES AVEUGLES DU QUÉBEC	1991 08 26	6300, 39 ^e Avenue, app. 204, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2861-4550 LA FONDATION MARGUERITE D'YOUVILLE INC.	1991 08 26	1460, boulevard Crémazie est, Montréal
2864-0951 LA FONDATION MGR CHARLES-RAFAËL PAYEUR INC.	1991 08 26	3623, Alfred-Desrochers, Rock Forest
2864-2866 FONDATION POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DU BOIS-JOLI INC.	1991 08 26	Sainte-Anne des Plaines
2863-1802 FONDATION YVES JOSEPH NOLET	1991 08 26	219, Grande Côte, Rosemère
2864-2155 FONDATION «WILLIE DÉRASPE» POUR LE CENTRE D'INTERPRÉTATION DU PHOQUE	1991 08 27	377, route Principal, Grande-Entrée, Îles-de-la-Madeleine
2864-2627 FONDS HUMANITAIRE DE L'ASSOCIATION DES POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC (A.P.P.Q.)	1991 08 27	Sainte-Julie
2864-3369 GROUPE DE FORMATION EN RESSOURCES HUMAINES, G.F.R.H. INC.	1991 08 30	325, de l'Espinay, Québec
2864-2999 HALTE-GARDERIE LA PIROUETTE	1991 08 30	4689, avenue Papineau, Montréal
2861-7959 INSTITUT UNION POUR LES ÉTUDES HOLISTIQUES <i>UNION INSTITUTE FOR HOLISTIC STUDIES</i>	1991 08 30	630, Sherbrooke ouest, bureau 200, Montréal
2864-2528 JARDIN COMMUNAUTAIRE MARCELIN-WILSON	1991 08 26	12137, Bois de Boulogne, Montréal
2864-3211 LES LOISIRS D'UPTON INC.	1991 08 27	863, rue Lanoie, Upton
2864-3542 LA MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU	1991 08 28	855, boulevard de la Gappe, Gatineau
2864-2981 MANÉCANTERIE DE SAINT-LAURENT	1991 08 30	770, rue Marlatt, Saint-Laurent
2863-2925 MOSQUÉE ASSUNA ANNABAWIYAH <i>ASSUNA ANNABAWIYAH MOSQUE</i>	1991 08 28	801, Bloomfield, Outremont
2864-2916 PIVOT-FAMILLE MITIS	1991 08 27	65, Hôtel de Ville, Mont-Joli

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2864-2130 PRODUCTION LES TROIS COUPS	1991 08 27	Saint-Hyacinthe
2863-2305 PRODUCTIONS COURANTS D'AIR	1991 08 29	3940, boulevard Dagenais ouest, bureau 534, Laval
2864-2718 REGROUPEMENT DES PILOTES DE BAIE-COMEAU	1991 08 29	1159, rue Blondel, Baie-Comeau
2864-0910 REGROUPEMENT D'ENTRAIDE SOCIALE DE L'ABITIBI-OUEST	1991 08 26	55, 8 ^e Avenue est, La Sarre
2864-2197 SECRETARIAT MONDIAL DES FEMMES DE SOMMET	1991 08 30	822, rue Sherbrooke est, bureau 322, Montréal
2861-6605 SERVICE D'AGAPÉTHÉRAPIE INTER-CITÉ	1991 08 27	887, boulevard St-Joseph, bureau 205, Roberval
2864-2965 LA SOCIÉTÉ DE LOISIRS POUR ACTIVITÉS EN FAUTEUIL ROULANT LES PATRIOTES DE POINTE-AUX-TREMBLES	1991 08 29	13555, rue Forsyth, app. 1, Pointe-aux-Trembles
2864-2619 LE THÉÂTRE DÉMÉTER	1991 08 27	4925, Mayfair, Montréal

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3033

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
1340-8778 L'ASSOCIATION DES HANDICAPÉS DE LA CHAUDIÈRE	1973 05 24	1991 08 26	de la dénomination sociale: ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES DE LA CHAUDIÈRE
1347-5009 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINTE-AGATHE- DES-MONTS SAINTE-AGATHE-DES-MONTS SENIOR CITIZENS CLUB	1973 10 16	1991 08 30	de la dénomination sociale: LE BEL ÂGE DE SAINTE-AGATHE- DES-MONTS

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
1352-3063 CLUB DE L'ÂGE D'OR DES JOYEUX MERCREDIS	1973 03 28	1991 08 26	1) des objets 2) des dispositions
2740-3062 CLUB DE NATATION LA FRONTALIÈRE	1989 11 29	1991 08 27	de la dénomination sociale: COMITÉ DE NATATION AQUATICOOK
1863-5763 CONFÉRENCE ST-VINCENT DE PAUL NOTRE-DAME DE L'ÎLE DE HULL INC.	1982 11 25	1991 08 30	1) de la dénomination sociale: CONFÉRENCE ST-VINCENT DE PAUL NOTRE-DAME DE L'ÎLE DE HULL, MANNE DE L'ÎLE INC. 2) du siège social: Hull 3) de la valeur des biens immobiliers 4) des dispositions
1353-6859 GARDERIE ÉDUCATIVE CAILLOU- LAPIERRE	1973 07 16	1991 08 28	1) des objets 2) des dispositions
1297-7716 LES HABITATIONS DE L'INDUSTRIE INC.	1971 06 16	1991 08 28	de la valeur des biens immobiliers
1645-4712 PAVILLON CHARLES COUILLARD	1980 06 17	1991 08 27	1) de la dénomination sociale: FONDATION CHARLES COUILLARD 2) des objets
2545-8084 SERVICE DE GARDE BAL DES RIRES	1988 02 26	1991 08 27	1) du siège social: 632, Louis-Juchereau, Boucherville 2) des objets
3034			<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1463-1147 CLUB DE PATINAGE DE VITESSE NORBEC DE L'UNIVERSITÉ LAVAL INC.	CLUB DE PATINAGE DE VITESSE NORBEC INC.	1975 11 14
2858-9018 COMPAGNIE THÉÂTRALE LA SEIGNEURIE DE BLAINVILLE INC.	COMPAGNIE THÉÂTRALE LA SEIGNEURIE INC.	1991 06 13

Dissolution — Demandes de**1116-9083 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «1116-9083 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 11 juin 1991

74871

Le secrétaire-trésorier,
YVON MOREL

1276-4114 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «1276-4114 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 10 septembre 1991

74963

Le président,
GILLES MONTAMBAULT

1862-6523 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «1862-6523 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jérôme, le 12 juillet 1991

74896

Le président,
ANDRÉ LATOUR

2156-4307 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2156-4307 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sept-Îles, le 20 août 1991

74993

Le président,
JEAN-GUY BOUCHER

2157-5113 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2157-5113 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Granby, le 21 août 1991

74902

Le secrétaire de la compagnie,
JACQUES CROTEAU

2167-0302 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2167-0302 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Luc, le 22 août 1991

74851

Le président,
JACQUES HEMMINGS

2321-2756 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2321-2756 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rollet, le 30 août 1991

74911

Le président directeur-général,
DANIEL ROCH

2412-8803 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2412-8803 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 5 septembre 1991

74960

Les procureurs de la compagnie,
KAUFMAN, RESPITZ

2435-9960 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2435-9960 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 août 1991

74942

Les procureurs de la compagnie,
POULIOT MERCURE, avocats

2437-1189 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2437-1189 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Portneuf, le 19 août 1991

74975

Le président,
RÉJEAN GERMAIN

2524-7016 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2524-7016 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 20 août 1991

74973

Le président,
ROGER GAGNÉ

2527-0000 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2527-0000 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 août 1991

74877

Le président,
MARCEL ALARIE

2529-9819 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2529-9819 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 août 1991

74903

Les procureurs de la compagnie,
LENGVARI, BRAMAN

2543-2196 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2543-2196 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 août 1991

74883

Le secrétaire de la compagnie,
MAURICE RENÉ DE COTRET

2618-7203 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2618-7203 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 9 septembre 1991

74987

Le procureur de la compagnie,
CLÉMENT LALIBERTÉ, notaire

2626-2253 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2626-2253 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 3 septembre 1991

74991

Le procureur de la compagnie,
JEAN PIERRE ARCHAMBAULT

2631-9608 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2631-9608 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 5 août 1991

74873

Pour la compagnie,
GILLES BERGERON

2635-7509 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2635-7509 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Madeleine, le 28 août 1991

74901

Le secrétaire de la compagnie,
GHISLAIN MEUNIER

2646-8132 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2646-8132 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 3 septembre 1991

74990

Le procureur de la compagnie,
JEAN PIERRE ARCHAMBAULT

2735-5486 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2735-5486 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Frédéric de Beauce, le 12 août 1991

74953

Le secrétaire de la compagnie,
DENIS VACHON

2749-8666 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2749-8666 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 août 1991

74855

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT

**ABBEY SALES INC.
LES VENTES ABBATIALES INC.**

Prenez avis que la compagnie «ABBEY SALES INC. — LES VENTES ABBATIALES INC.» demandera à l'inspecteur gé-

ral des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 mars 1991

74898

Le procureur de la compagnie,
LAWRENCE GLAZER

ARSO INC.

Prenez avis que la compagnie «ARSO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Baie-Saint-Paul, le 5 septembre 1991

74952

La présidente,
SOLANGE ARSENEAU

A.S.M.P. MARKETING INC.

Prenez avis que la compagnie «A.S.M.P. MARKETING INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 15 juillet 1991

74914

Le président,
ANAHID TAWADROS

ASSOCIATION DES ROUTIERS CAMPEURS DE HULL

Prenez avis que la compagnie «ASSOCIATION DES ROUTIERS CAMPEURS DE HULL» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Hull, le 29 août 1991

74909

Le secrétaire-trésorier,
DOMINIQUE CRÉGHEUR

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL DE BUREAU DES MOULINS INC.

Prenez avis que la compagnie «ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL DE BUREAU DES MOULINS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Terrebonne, le 28 août 1991

74916

La présidente par intérim,
SYLVIE LEFEBVRE

AUTOMOBILES PUR-SANG LTÉE

Prenez avis que la compagnie «AUTOMOBILES PUR-SANG LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 février 1991

74870

Les procureurs de la compagnie,
MACKENZIE, GERVAIS, avocats

BENOIT BUREAU ET FILS INC.

Prenez avis que la compagnie «BENOIT BUREAU ET FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauharnois, le 28 août 1991

74945

Pour la compagnie,
MICHEL LEGRIS

BERNARD PLANTE LTÉE

Prenez avis que la compagnie «BERNARD PLANTE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Berthierville, le 25 avril 1991

74949

La secrétaire de la compagnie,
FLORENCE DUCHARME PLANTE

C. DURAND LTÉE

Prenez avis que la compagnie «C. DURAND LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 août 1991

74882

Le secrétaire de la compagnie,
MAURICE RENÉ DE COTRET

CENTRE CHIROPATIQUE LA GAPPE INC.

Prenez avis que la compagnie «CENTRE CHIROPATIQUE LA GAPPE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Gatineau, le 3 septembre 1991

74954

Le président,
DENIS MARCOTTE

CENTRE DE FORMATION NAUTIQUE DU CENTRE-DE-LA-MAURICIE

Prenez avis que la compagnie «CENTRE DE FORMATION NAUTIQUE DU CENTRE-DE-LA-MAURICIE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Shawinigan, le 4 septembre 1991

74919

L'administrateur,
DANIEL PAGEAU

CINÉMA D'ANIMATION DU SUD-OUEST INC.

Prenez avis que la compagnie «CINÉMA D'ANIMATION DU SUD-OUEST INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rivière-Beaudette, le 30 août 1991

74912

L'administrateur,
PIERRE GARAND

C.I. WHITTEN TRANSFER (QUÉBEC) INC.

Prenez avis que la compagnie «C.I. WHITTEN TRANSFER (QUÉBEC) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 août 1991

74974

Le procureur de la compagnie,
ADRIEN R. PAQUETTE

CLOMAR, UNE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INC.

Prenez avis que la compagnie «CLOMAR, UNE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jérôme, le 28 août 1991

74943

Le président,
CLAUDE THERRIEN

CLUB CONDITION PLUS INC.

Prenez avis que la compagnie «CLUB CONDITION PLUS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Repentigny, le 22 août 1991

74988

Le secrétaire de la compagnie,
MARIO JACOB

CLUB CYCLISTE ST-FÉLICIEN INC

Prenez avis que la compagnie «CLUB CYCLISTE ST-FÉLICIEN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Félicien, le 4 septembre 1991

74874

Pour la compagnie,
SERGE TREMBLAY

CLUB LES DESSALEURS INC.

Prenez avis que la compagnie «CLUB LES DESSALEURS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 24 août 1991

74971

Le secrétaire-trésorier,
YVAN HARDY

CONTRACTA 2000 INC.

Prenez avis que la compagnie «CONTRACTA 2000 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Lambert-de-Lauzon, le 6 septembre 1991

74900

Les procureurs de la compagnie,
L'HEUREUX, LESSARD ET BOLDDUC, notaire

CONSTRUCTION A. DESCHENES INC.

Prenez avis que la compagnie «CONSTRUCTION A. DESCHENES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 7 août 1991

74981

Le président,
ALBERT DESCHENES

CRISTAL CONNECTION INC.

Prenez avis que la compagnie «CRISTAL CONNECTION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 5 septembre 1991

74867

Le procureur de la compagnie,
HÉLÈNE BISSON, notaire

DONVER CORPORATION LTD.

Prenez avis que la compagnie «DONVER CORPORATION LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chomedey, le 26 août 1991

74905

Le président,
J. DON VERPAELST

ECODIR INC.

Prenez avis que la compagnie «ECODIR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Val-d'Or, le 24 août 1991

74910

Le vice-président,
MICHEL ROBY**ÉLECTRICITÉ HOME INC.**

Prenez avis que la compagnie «ÉLECTRICITÉ HOME INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 août 1991

74965

Le procureur de la compagnie,
CHARLES WOLFSON, C.R.**FERME DU PINACLE INC.**

Prenez avis que la compagnie «FERME DU PINACLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Coaticook, le 30 août 1991

74895

Le président,
LOUIS P. VAILLANCOURT**FONDATION DES ANCIENS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE**

Prenez avis que la compagnie «FONDATION DES ANCIENS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 5 septembre 1991

74899

Le procureur de la compagnie,
LUC R. BORDUAS, avocat**FONDS JACQUES-TREMBLAY POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE PERFECTIONNEMENT DU BASEBALL DANS LE BAS ST-LAURENT INC.**

Prenez avis que la compagnie «FONDS JACQUES-TREMBLAY POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE PERFECTIONNEMENT DU BASEBALL DANS LE BAS ST-LAURENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rimouski, le 27 août 1991

74856

Les procureurs de la compagnie,
CASGRAIN, BLANCHET, GAGNON, DESROSIERS**GESTION COMPU-LIVRE INC**

Prenez avis que la compagnie «GESTION COMPU-LIVRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 22 août 1991

74955

La présidente,
MICHELLE ALLAIRE**GESTION LÉANDRE PAINCHAUD**

Prenez avis que la compagnie «GESTION LÉANDRE PAINCHAUD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Shawinigan-Sud, 10 septembre 1991

74982

Le président,
LÉANDRE PAINCHAUD**GROUPE EXTRAVADANSE**

Prenez avis que la compagnie «GROUPE EXTRAVADANSE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 30 août 1991

74983

La secrétaire de la compagnie,
SYLVIE DESLAURIERS**HABITATION POPULAIRE DE CONTRECOEUR**

Prenez avis que la compagnie «HABITATION POPULAIRE DE CONTRECOEUR» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Contrecoeur, le 26 août 1991

74868

Le secrétaire de la compagnie,
CLAUDE CHRÉTIEN**HALTE-GARDERIE LES BOUTS'CHOUX DES MARGUERITES INC.**

Prenez avis que la compagnie «HALTE-GARDERIE LES BOUTS'CHOUX DES MARGUERITES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le 29 août 1991

74917

La présidente,
MICHÈLE DELORME**HARMONIE ST-AMABLE INC.**

Prenez avis que la compagnie «HARMONIE ST-AMABLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Amable, le 21 août 1991

74885

Le président,
ROBERT DOYON**IMPRESSION INSPIRATIONS INC.**

Prenez avis que la compagnie «IMPRESSION INSPIRATIONS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 août 1991

74857

La présidente,
JOHANN SADEGURSKY**JACMOND INC.**

Prenez avis que la compagnie «JACMOND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 août 1991

74941

Les procureurs de la compagnie,
POULIOT MERCURE, *avocats***LA CIE DE MAINTENANCE DOMEX INC.**

Prenez avis que la compagnie «LA CIE DE MAINTENANCE DOMEX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 20 août 1991

74972

Le président,
ROGER GAGNÉ**LE GROUPE CONOR INC.**

Prenez avis que la compagnie «LE GROUPE CONOR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 3 septembre 1991

74878

La présidente,
LOUISE MORISSETTE**L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE LA BASTRINGUE DE ROUYN-NORANDA**

Prenez avis que la compagnie «L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE LA BASTRINGUE DE ROUYN-NORANDA» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rouyn-Noranda, le 9 septembre 1991

74989

Le président,
ANTONIO VERRÉT**LES AMUSEMENTS PIER-OLIVIER INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES AMUSEMENTS PIER-OLIVIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Cap-aux-Meules, le 5 septembre 1991

74979

Le secrétaire-trésorier,
GEORGES TARDIF**LES AUTOBUS ST-SAMUEL LTÉE**

Prenez avis que la compagnie «LES AUTOBUS ST-SAMUEL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Samuel-de-Horton, le 15 août 1991

74992

La secrétaire de la compagnie,
SIMONE BERGERON**LES CHENETS MASSEY INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES CHENETS MASSEY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 août 1991

74879

Les procureurs de la compagnie,
COLBY, RIOUX & DEMERS**LES CONSTRUCTIONS CHABOT ET ROUSSEAU INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES CONSTRUCTIONS CHABOT ET ROUSSEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauport, le 7 août 1991

74886

Le président,
JACQUES ST-HILAIRE**LES ENTREPRISES ANDRÉ LEDUC INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES ANDRÉ LEDUC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 août 1991

74918

L'administrateur,
PIERRE LEDUC

LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES AGÉNOR CÔTÉ INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES AGÉNOR CÔTÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 27 août 1991

74884

Le procureur de la compagnie,
GUY DESROSIERS, *avocat*

LES ENTREPRISES FORESTIÈRES B.C.G. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES FORESTIÈRES B.C.G. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Tite-des-Caps, le 11 septembre 1991

74976

Le secrétaire de la compagnie,
BERTRAND DUCLOS

LES ENTREPRISES FORESTIÈRES GAGNON ET BOUCHARD INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES FORESTIÈRES GAGNON ET BOUCHARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sault-au-Mouton, le 24 août 1991

74865

Le secrétaire de la compagnie,
JEAN PIERRE GAGNON

LES ENTREPRISES ST-ONGE ET PARÉ INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES ST-ONGE ET PARÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Henryville, le 16 août 1991

74850

Pour la compagnie,
JEAN-PAUL ST-ONGE

LES GARANTIES D.L.E.M. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES GARANTIES D.L.E.M. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 3 septembre 1991

74950

Le président,
GERRY MATTE

LES MANUFACTURIERS M.C.M. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES MANUFACTURIERS M.C.M. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 juin 1991

74947

Le secrétaire-trésorier,
ANDREW AUGER

LES PETITS PROMENEURS INC.

Prenez avis que la compagnie «LES PETITS PROMENEURS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hyacinthe, le 26 août 1991

74894

La trésorière,
CAROLE CHABOT

LES PÉTROLES M.J.R. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES PÉTROLES M.J.R. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 26 août 1991

74880

Pour la compagnie,
ALAIN BARBEAU, *c.a.*

LES PLACEMENTS M.R.T. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS M.R.T. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal-Nord, le 20 août 1991

74854

Le procureur de la compagnie,
ALAIN PAGÉ, *notaire*

LES PORTES JAF0 INC

Prenez avis que la compagnie «LES PORTES JAF0 INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Val-d'Or, le 5 septembre 1991

74904

Le président,
JACQUES FORTIN

LES SÉCHOIRS LUDEL INC.

Prenez avis que la compagnie «LES SÉCHOIRS LUDEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Bellecombe, le 19 août 1991

74852

Le président,
LUCIEN LAPLANTE

LES SOUDURES S.T.G. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES SOUDURES S.T.G. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Windsor, le 1^{er} septembre 1991

74984

Le président,
SERGE BOLDUK

LES VERRIÈRES SAMSON FILS INC.

Prenez avis que la compagnie «LES VERRIÈRES SAMSON FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Granby, le 26 juillet 1991

74913

Le président,
JULES SAMSON

L'IMMOBILIÈRE ST-URBAIN INC.

Prenez avis que la compagnie «L'IMMOBILIÈRE ST-URBAIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 août 1991

74881

Le secrétaire de la compagnie,
MAURICE RENÉ DE COTRET

MARCEL FORCIER & ASSOCIÉS INC.

Prenez avis que la compagnie «MARCEL FORCIER & ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 5 septembre 1991

74875

Le président,
MARCEL FORCIER

MARCHÉ DES BIENS ET SERVICES RÉGIONAUX (MBSR)

Prenez avis que la compagnie «MARCHÉ DES BIENS ET SERVICES RÉGIONAUX (MBSR)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Shawinigan, le 4 septembre 1991

74920

Le président,
PIERRE GRENIER, C.A.

MEUBLES LE PANTOUFLARD INC.

Prenez avis que la compagnie «MEUBLES LE PANTOUFLARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Anselme, le 6 septembre 1991

74872

Le président et secrétaire,
RÉAL TURGEON

NANTEL ET NANTEL INC

Prenez avis que la compagnie «NANTEL ET NANTEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

La Tuque, le 22 août 1991

74866

Pour la compagnie,
MARCEL NANTEL

NORCHIBEX INC.

Prenez avis que la compagnie «NORCHIBEX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chibougamau, le 27 août 1991

74948

Le procureur de la compagnie,
CHANTAL LEBLANC, notaire

PERSONNEL INFIRMIER AGENSOIN INC.

Prenez avis que la compagnie «PERSONNEL INFIRMIER AGENSOIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Constant, le 9 septembre 1991

74986

Le président,
JULES CANTIN

PLACEMENTS LAJEUNESSE LTÉE

Prenez avis que la compagnie «PLACEMENTS LAJEUNESSE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rawdon, le 1^{er} septembre 1991

74876

La présidente,
MADELEINE MILLETTE

RADIO MONTMINY INC.

Prenez avis que la compagnie «RADIO MONTMINY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 6 septembre 1991

74946

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT

RENÉ ROBIN INC.

Prenez avis que la compagnie «RENÉ ROBIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Mansonville, le 23 août 1991

74961

Le président,
RENÉ ROBIN

**SILENCIEUX CHIBOUGAMAU INC.
CHIBOUGAMAU MUFFLER INC.**

Prenez avis que la compagnie «SILENCIEUX CHIBOUGAMAU INC. — CHIBOUGAMAU MUFFLER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chibougamau, le 27 août 1991

74864

L'administrateur,
RÉJEAN LAFLAMME

SINOTTE COMMUNICATIONS INC.

Prenez avis que la compagnie «SINOTTE COMMUNICATIONS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rouyn-Noranda, le 30 juillet 1991

74951

Le président,
YVAN SINOTTE

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT MILAND INC

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT MILAND INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 22 août 1991

74956

La présidente,
MICHELLE ALLAIRE

SOCIÉTÉ LINNÉENNE SAINT-LAURENT

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ LINNÉENNE SAINT-LAURENT» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 3 septembre 1991

74944

Le président,
ROBERT JOLY

SOCIÉTÉ TÉLÉ-CINQUANTE PLUS INC.

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ TÉLÉ-CINQUANTE PLUS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 août 1991

74869

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT, avocats

SOUTIEN AUX INITIATIVES JEUNESSE CENTRE MAURICIE (SIJCEM)

Prenez avis que la compagnie «SOUTIEN AUX INITIATIVES JEUNESSE CENTRE MAURICIE (SIJCEM)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Shawinigan, le 5 septembre 1991

74908

Le président,
DANIEL PAGEAU,

STUDIO CONDITION PLUS INC.

Prenez avis que la compagnie «STUDIO CONDITION PLUS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Nouvelle, le 22 août 1991

74853

Le secrétaire de la compagnie,
A. PARENT

**TRANSPORTS Y.G.B. INC.
2423-4569 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que les compagnies «TRANSPORTS Y.G.B. INC. et 2423-4569 QUÉBEC INC.» demanderont à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Terrebonne, le 26 août 1991

74985

Le président,
YVES LABELLE

**VENTES DE PÂTES ET PAPIERS RICHMOND
LTÉE
RICHMOND PULP AND PAPER SALES LTD.**

Prenez avis que la compagnie «VENTES DE PÂTES ET PAPIERS RICHMOND LTÉE — RICHMOND PULP AND PAPER SALES LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 27 août 1991

74897

Les procureurs de la compagnie,
McCARTHY TÉTRAULT

VIDÉOTORIUM INC.

Prenez avis que la compagnie «VIDÉOTORIUM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 6 août 1991

74980

La présidente,
MONIQUE BOISVERT

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires (Permis initial)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires à la corporation suivante:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2981-7145 * LES RÉSIDENCES PARC CENTRAL LTÉE	1991 08 28	MM. Phillips & Vineberg 5, Place Ville Marie, bureau 1700, Montréal	33, avenue Argyle, Saint-Lambert

3036

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies minières — Loi sur les

Avis divers

CORPORATION TECK

Autorisation en vertu de la section VI

La compagnie «CORPORATION TECK» a été autorisée à vendre ou autrement aliéner, au Québec ses actions, stocks, certificats d'actions, obligations et autres valeurs.

La principale place d'affaires au Québec est à 600, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2400, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Son agent principal, aux fins de recevoir les assignations ou procédures exercées contre elle est MM. Desjardins, Ducharme, 600, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2400, Montréal.

Le 29 août 1991

3038

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1995-3363

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les**Changement dans la nature de leurs affaires**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a changé la nature de ses affaires:

Raison sociale de la société	Modifications apportées à la nature de ses affaires	Date d'enregistrement
PLACEMENTS ÉGYPTIENS MONTEBELLO PUR-SANG VII, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MONTEBELLO EGYPTIAN BLOODSTOCK INVESTMENTS VII AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	Exercera dorénavant les activités suivantes ainsi que celles qui en font nécessairement partie ou y sont accessoires: achat et vente de chevaux et de droits sur des chevaux, élevage et exposition de chevaux, le tout aux fins d'en tirer un revenu agricole	1991 08 20

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

3040

Changement de leur établissement principal

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a changé l'endroit de son établissement principal:

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMONDS	3640, Oxford Brossard	1991 09 03

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Longueuil,
GUY BOIVIN*

3026

Remplacement d'un commandité

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a remplacé ou ajouté un ou des commandités:

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMONDS	2861-0210 QUÉBEC INC.		1991 09 03

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Longueuil,
GUY BOIVIN*

3025

Commanditaires

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a apporté des modifications en ce qui a trait aux commanditaires:

Raison sociale de la société	Lieu du principal établissement	Date d'enregistrement des modifications
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMONDS	3640, Oxford, Brossard	1991 09 03

3027

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Longueuil,
GUY BOIVIN*

**Inspecteur général
des institutions financières****Assurances — Loi sur les****Union Suisse, Compagnie Générale d'Assurances**
Délivrance de permis

Avis est donné, par les présentes, que Union Suisse, Compagnie Générale d'Assurances a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes:

- Automobile
- Biens
- Contre la grêle
- Garantie
- Responsabilité
- Maritime

(Activités limitées à la réassurance)

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32), à l'exception du dépôt requis pour l'assurance maritime.

Le représentant principal au Québec est monsieur W.J. Green, 1080, côte du Beaver Hall, local 2000, Montréal, Québec, H2Z 1S8. Le siège social de la compagnie est situé à 1, rue de la Fontaine, Genève, Suisse.

Québec, le 26 août 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3023

Ministères — Avis concernant les**Affaires municipales****Divers****Paroisse de Saint-Bonaventure**

Le ministre des Affaires municipales donne avis qu'il a approuvé en date du 5 septembre 1991, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la municipalité de la paroisse de Saint-Bonaventure en celui de municipalité de Saint-Bonaventure, située dans la municipalité régionale de comté de Drummond.

*Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN*

3041

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE
MONTRÉAL**

Avis est donné que le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau du Québec, des lettres patentes supplémentaires, datées du 21 août 1991, ayant pour objet de modifier les lettres patentes octroyées le 2 juillet 1981, en vertu de l'article 964b de la Charte de la ville de Montréal (1959-1960, c. 102), concernant la Société de développement industriel de Montréal.

*Le sous-ministre des Affaires municipales,
FLORENT GAGNÉ*

3042

Industrie et du Commerce et de la Technologie**Ville de Baie-Saint-Paul****Avis d'autorisation**

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis, conformément à l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, qu'il autorise que le public soit admis en dehors des heures prévues à l'article 2 ainsi que le dimanche et les jours visés par l'article 3, dans les établissements commerciaux situés sur le territoire de la ville de Baie-Saint-Paul dans la zone suivante:

— Rue Fafard: de la rue de la Lumière jusqu'à l'intersection de la rue Saint-Jean-Baptiste et de la rue Sainte-Anne

— Rue Saint-Jean-Baptiste: de l'intersection rue Fafard, rue Leclerc jusqu'au 160, Saint-Jean-Baptiste

— Rue Leclerc: de l'intersection de la rue Saint-Jean-Baptiste jusqu'au 11, rue Leclerc

— Rue Sainte-Anne: de l'intersection rue Fafard — rue Leclerc jusqu'au 55, rue Sainte-Anne

et ce, pour la période du 15 juin au 15 septembre 1991 inclusivement.

Québec, le 3 septembre 1991

*Le ministre de l'Industrie, du
Commerce et de la Technologie,*
GÉRALD TREMBLAY

3037

Nominations

Il a plu au lieutenant-gouverneur de la province de Québec, l'honorable Martial Asselin, C.P., C.R., de nommer les personnes suivantes comme aides de camp, pendant la durée de son mandat:

Aides de camp honoraires

Lieutenant-colonel Johanne Leclerc, CD
Lieutenant-Commander Roger Sirois, CD
Major Marc Lacroix, CD
Major Jean-Guy Levesque
Major Brigitte Beaulieu
Major Michel Berthiaume, CD
Major Carmen Hamel, CD
Major Jacques Labrecque, CD
Capitaine Stéphane Bourgon
Capitaine Jean-Charles Perreault, CD
Capitaine Pierre Proulx
Capitaine Joel Paquette
Capitaine Kriss Lemieux
Capitaine Robert Côté
Lieutenant de marine René Prince

Le 26 août 1991

3043

Le chef de cabinet,
MARK E. POIRIER

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Succession Pierre Victor Rougier

Avis public est, par les présentes, donné que ROUGIER INC., étant désigné au testament de Pierre Victor Rougier aux fins de déterminer les modalités de remise aux bénéficiaires du revenu de tout excédent ou surplus détenu par les fiduciaires, s'adressera au Parlement du Québec, pour y proposer un projet de loi d'intérêt privé visant à permettre que ces revenus puissent être

versés aux hôpitaux de langue française de la province de Québec ou à des sociétés à but non lucratif ayant pour mission d'apporter de l'aide aux personnes malades ou handicapées.

Toute personne qui a des motifs d'intervention sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer la Direction de la Législation de l'Assemblée nationale du Québec, édifice Honoré-Mercier, au 1025, rue Saint-Augustin, bureau 2.68, Québec, QC, G1R 5A4.

Montréal, le 11 septembre 1991

74962

Les procureurs,
HÉBERT DENAULT DELISLE

Qualité de l'environnement — Loi sur la

Projet d'aménagement hydroélectrique Grande-Baleine

Avis est donné par la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, conformément aux dispositions de l'article 194 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), que le projet d'aménagement hydroélectrique Grande-Baleine doit obligatoirement faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement et le milieu social en vertu de la sous-section 3 de la section III du Chapitre III de cette Loi.

Prenez avis que les renseignements préliminaires visés à l'article 2 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social dans le territoire de la Baie James et du Nord québécois (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 11), relatifs au présent projet ont été reçus par la Commission le 6 décembre 1990.

Toute personne intéressée, groupe intéressé ou municipalité intéressée peut soumettre des représentations écrites à la Commission relativement à ce projet en les lui faisant parvenir à son secrétariat (case postale 9, Kuujuaq, J0M 1C0), avant l'expiration du délai accordé à la Commission pour rendre sa décision finale relativement à ce projet conformément à l'article 200 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

74969

Le secrétaire,
PHILIPPE DI PIZZO

Projet de rampes de mise à l'eau pour petites embarcations à Kuujuaq

Avis est donné par la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, conformément aux dispositions de l'article 194 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), que le projet de rampes de mise à l'eau pour petites embarcations à Kuujuaq doit obligatoirement faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement et le milieu social en vertu de la sous-section 3 de la section III du chapitre III de cette Loi.

Prenez avis que les renseignements préliminaires visés à l'article 2 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social dans le territoire de la Baie James et du Nord québécois (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 11), relatifs au présent projet ont été reçus par la Commission le 4 juillet 1991.

Toute personne intéressée, groupe intéressé ou municipalité intéressée peut soumettre des représentations écrites à la Commission relativement à ce projet en les lui faisant parvenir à son secrétariat (case postale 9, Kuujuaq, JOM 1C0), avant l'expiration du délai accordé à la Commission pour rendre sa décision finale relativement à ce projet conformément à l'article 200 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

74967

Le secrétaire,
PHILIPPE DI PIZZO

décision finale relativement à ce projet conformément à l'article 200 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

74970

Le secrétaire,
PHILIPPE DI PIZZO

Projet de réseau collecteur à 315 kV du complexe Grande-Baleine

Avis est donné par la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, conformément aux dispositions de l'article 194 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), que le projet de réseau collecteur à 315 kV du complexe Grande-Baleine doit obligatoirement faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement et le milieu social en vertu de la sous-section 3 de la section III du chapitre III de cette Loi.

Prenez avis que les renseignements préliminaires visés à l'article 2 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social dans le territoire de la Baie James et du Nord québécois (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 11), relatifs au présent projet ont été reçus par la Commission le 18 mai 1991.

Toute personne intéressée, groupe intéressé ou municipalité intéressée peut soumettre des représentations écrites à la Commission relativement à ce projet en les lui faisant parvenir à son secrétariat (case postale 9, Kuujuaq, JOM 1C0), avant l'expiration du délai accordé à la Commission pour rendre sa décision finale relativement à ce projet conformément à l'article 200 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

74968

Le secrétaire,
PHILIPPE DI PIZZO

Projet d'infrastructures de transport du complexe Grande-Baleine

Avis est donné par la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, conformément aux dispositions de l'article 194 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), que le projet d'infrastructures de transport du complexe Grande-Baleine doit obligatoirement faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement et le milieu social en vertu de la sous-section 3 de la section III du chapitre III de cette Loi.

Prenez avis que les renseignements préliminaires visés à l'article 2 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social dans le territoire de la Baie James et du Nord québécois (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 11), relatifs au présent projet ont été reçus par la Commission le 16 août 1991.

Toute personne intéressée, groupe intéressé ou municipalité intéressée peut soumettre des représentations écrites à la Commission relativement à ce projet en les lui faisant parvenir à son secrétariat (case postale 9, Kuujuaq, JOM 1C0), avant l'expiration du délai accordé à la Commission pour rendre sa

Statut professionnel et conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma — Loi sur le

CONSEIL DU QUÉBEC DE LA GUILDE CANADIENNE DES RÉALISATEURS

Reconnaissance

Conformément à l'article 19 de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1), avis est donné par les présentes que la Commission de reconnaissance des associations d'artistes a accordé la reconnaissance le 29 août 1991 au CONSEIL DU QUÉBEC DE LA GUILDE CANADIENNE DES RÉALISATEURS (CQGR) pour représenter: « Tous les directeurs artistiques et les concepteurs artistiques oeuvrant à la réalisation de films dans la province de Québec ».

Montréal, le 19 septembre 1991

La secrétaire,
ME SUZANNE MORO

74915

Taux d'intérêt sur les créances du gouvernement

Taux d'intérêt sur les créances de la Couronne

Avis est donné que le taux d'intérêt sur les créances de la Couronne, déterminé conformément à l'article 28R2 du Règlement sur l'administration fiscale (R.R.Q., 1981, c. M-31, r. 1) tel que modifié, pour le trimestre débutant le 1^{er} octobre 1991 et se terminant le 31 décembre 1991, est de 12 %.

Le sous-ministre,
BERNARD ANGERS

3044

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauce

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.M. 500-05-004751-911
S. 350-18-000013-913

ACIER MART CMC INC., corps politique dûment constitué, ayant son siège social et son bureau principal au 2290, de la Métropole, ville et district de Longueuil, province de Québec, partie demanderesse, contre HÉBERT VACHON, domicilié et résidant au 1217, rue Notre-Dame Sud, ville de Sainte-Marie de Beauce, district de Beauce, province de Québec, partie défende-

resse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e Rue, Beauceville, district de Beauce, province de Québec, mis en cause.

« Un immeuble appartenant au défendeur, Hébert Vachon et désigné comme suit:

a) un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision dix du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-douze (392-10) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Marie, division d'enregistrement de Beauce;

b) un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot trois cent quatre-vingt-douze (ptie 392) du cadastre susdit, mesurant, ledit immeuble, quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de largeur sur environ quarante-cinq pieds (45 pi) de profondeur du côté sud-est et environ cinquante-sept pieds (57 pi) de profondeur du côté nord-ouest, ou encore étant toute la profondeur depuis l'emplacement ci-haut décrit au paragraphe a étant le lot 392-10 jusqu'à un fossé séparant l'immeuble présentement décrit d'une autre partie dudit lot 392, propriété de monsieur Jean-Paul Hébert ou représentants; le tout, mesures anglaises et plus ou moins; borné, ledit immeuble, en front ou nord-est, par l'immeuble ci-haut décrit au paragraphe a étant le lot 392-10; à la profondeur ou sud-ouest, par ledit fossé, du côté sud-est par une autre partie du lot 392 ci-après décrite au paragraphe c et du côté nord-ouest par une partie du lot 393 du même cadastre, propriété de monsieur Robert Guay ou représentants;

c) un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot trois cent quatre-vingt-douze (ptie 392) du cadastre susdit, de figure irrégulière, mesurant, ledit immeuble, trente pieds (30 pi) de largeur du nord-ouest au sud-est sur une profondeur de quarante-cinq pieds (45 pi) au nord-ouest et une profondeur de quarante-trois pieds (43 pi) au sud-est, le tout mesures anglaises et plus ou moins, ou encore la profondeur qui existe depuis le lot 392-11, propriété de monsieur Jacques Earl ou représentants jusqu'à un fossé séparant l'immeuble présentement décrit d'une autre partie dudit lot 392, propriété de monsieur Jean-Paul Hébert ou représentants; borné, ledit immeuble, au nord-est par le lot 392-11, propriété de monsieur Jacques Earl ou représentants, au sud-ouest par ledit fossé, du côté nord-ouest par une autre partie dudit lot 392 ci-dessus décrite au paragraphe b et du côté sud-est par une autre partie dudit lot 392, propriété de monsieur Jean-Paul Hébert ou représentants.

Le tout avec bâtisses dessus construites, portant le numéro d'immeuble 1217, rue Notre-Dame Sud, Sainte-Marie de Beauce, circonstances et dépendances, et servitudes actives et passives. »

La mise à prix est fixée à 17 776,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e Rue de la Station, Beauceville, le VINGT-TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 5 septembre 1991

74888

Bedford

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000084-900
S. 460-18-000451-912

LA FINANCIÈRE PRÊTS-ÉPARGNE INC., compagnie légalement constituée, ayant son bureau au 159 de la rue Principale à Granby, partie demanderesse, contre **LES INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES AYOTTE INC.**, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 649, Petit 8^e Rang à Saint-Valérien-de-Milton, **JACQUES AYOTTE**, domicilié et résidant au 640 de la rue Honorat-Lussier, appartement 11, Granby, et **BERNARD AYOTTE**, domicilié et résidant au 165 du chemin René à Granby, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un emplacement de figure parallélogrammique portant le numéro d'immeuble 649 Petit Rang 8 à Saint-Valérien-de-Milton, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire no cent quatre-vingt-un pour le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Valérien-de-Milton, division d'enregistrement de Shefford, circonstances et dépendances; avec bâtisses dessus construites et plus amplement décrit comme suit: commençant à l'intersection de la limite nord actuelle du chemin du Petit Rang 8 avec la limite est du lot no cent quatre-vingt-un (lot 181); de là, vers l'ouest, longeant ladite limite nord du chemin public (Petit Rang 8), une distance de soixante-quatorze mètres et soixante-huit centièmes (74,68 m, soit 245 pi), jusqu'à un point appelé « point de départ »; de là, vers le nord, parallèlement à la limite est du lot no cent quatre-vingt-un (lot 181), une distance de quatre-vingt-onze mètres et quarante-quatre centièmes (91,44 m, soit 300 pi); de là, vers l'ouest, parallèlement à la limite nord du chemin public, une distance de quarante-sept mètres et vingt-quatre centièmes (47,24 m, soit 155 pi); de là, vers le sud, parallèlement à la limite est du lot no cent quatre-vingt-un (lot 181), une distance de quatre-vingt-onze mètres et quarante-quatre centièmes (91,44 m, soit 300 pi); de là, vers l'est, longeant la limite nord du chemin public (Petit Rang 8), une distance de quarante-sept mètres et vingt-quatre centièmes (47,24 m, soit 155 pi), pour revenir au point de départ; borné au nord, à l'est et à l'ouest par une partie du lot no cent quatre-vingt-un (ptie lot 181) et vers le sud par une autre partie du lot no cent quatre-vingt-un (ptie lot 181, emprise du chemin public). »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 14 259,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, chambre 1.24, Granby, le MARDI

VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
ME SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 29 août 1991

74936

Gaspé

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
Nos 110-05-000026-910
110-18-000006-915

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal et un bureau au 25, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts, district de Gaspé, partie demanderesse, contre **ANDRÉ LEVESQUE**, domicilié et résidant au 560, 1^{re} Avenue Ouest, Sainte-Anne-des-Monts, district de Gaspé, partie défenderesse.

« Un immeuble sis et situé en la ville de Sainte-Anne-des-Monts, comté de Matane, connu et désigné comme étant une partie du lot sept, subdivision trois (ptie 7-3), pour le Rang 1 du cadastre officiel et révisé du canton de Cap-Chat, division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts. Tel terrain mesurant, mesures métriques, soixante-seize mètres et vingt centièmes (76,20 m) vers le nord, vingt-deux mètres et quatre-vingt-six centièmes (22,86 m) vers l'est, quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m) vers le sud et quarante et un mètres et quinze centièmes (41,15 m) vers le sud-ouest. Il est borné vers le nord par une partie du lot 7-3 de Rose-Aimée Michaud et par une autre partie du lot 7-3 de Marie-Aimée Paquet, vers l'est par une partie du lot 7-3 de Marie-Aimée Paquet, vers le sud par une partie du lot 7-3 (route 132) et vers le sud-ouest par une partie du lot 8A-3-1. Il contient en superficie mille quatre cent cinquante-huit mètres carrés et six dixièmes (Sup.: 1 458,6 m²); avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, y compris les immeubles par destination qui s'y trouvent. »

La mise à prix est fixée à 7 685,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Gaspé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, palais de justice de Sainte-Anne-des-Monts, le MARDI CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à DIX heures.

La shérif adjointe,
PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 3 septembre 1991

74937

Hull

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
Nos 550-18-001477-914
550-05-000314-891

ENTREPRISES DE BÉTON FERN LECLERC LTÉE, partie demanderesse, contre **VICTORIA KANAAN**, partie défenderesse.

Désignation

Un certain emplacement connu et désigné comme étant partie des lots cinq B, cinq G et cinq H (pties 5B, 5G et 5H), rang Deux (rg 2), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Templeton, municipalité de Gatineau, plus particulièrement décrit comme suit:

1. Partie du lot cinq B (ptie 5B), rang Deux (rg 2), canton de Templeton. Commençant en un point situé à l'intersection de la ligne de division des lots cinq H et cinq I (5H et 5I), avec la borne sud du lot cinq B (5B); de là, dans une direction conventionnelle de deux cent soixante-trois degrés sept minutes (263°07'), une distance de vingt-deux mètres et soixante et un centièmes de mètre (22,61 m), jusqu'au point de commencement; de là, dans une direction nord, une distance de cinquante-neuf mètres et seize centièmes de mètre (59,16 m) jusqu'à un point situé le long du côté sud de la route provinciale 148; de là, tournant et allant dans une direction est, le long de ladite route, une distance de soixante-quatre mètres et soixante-dix-sept centièmes de mètre (64,77 m) jusqu'à un certain point; de là, tournant et allant dans une direction sud, une distance de cinquante-deux mètres et dix-neuf centièmes de mètre (52,19 m), jusqu'à un certain point; de là, tournant et allant dans une direction ouest, sud-ouest, une distance de soixante-cinq mètres et vingt-deux centièmes de mètre (65,22 m), jusqu'au point de commencement. Le tout borné comme suit: vers le nord par la route provinciale 148, étant partie du lot cinq B (ptie 5B), vers l'est et l'ouest par le résidu du lot cinq B (5B rés.) et vers le sud par partie du lot cinq G (ptie 5G) et par partie du lot cinq H (ptie 5H), mêmes rang et canton.

2. Partie du lot cinq H (ptie 5H), rang Deux (rg 2), canton de Templeton. Commençant en un point situé à l'intersection de la ligne de division des lots cinq H et cinq I (5H et 5I) avec la borne sud du lot cinq B (5B); de là, dans une direction de deux cent soixante-trois degrés sept minutes (263°07'), une distance de vingt-deux mètres et soixante et un centièmes (22,61 m) jusqu'au point de commencement; de là, dans une direction est, nord-est, le long de la borne sud du lot cinq B (5B), une distance de trente-six mètres et soixante-six centièmes de mètre (36,66 m) jusqu'à un certain point; de là, tournant et allant dans une direction sud, une distance de vingt-trois mètres et un centième de mètre (23,01 m) jusqu'à un certain point; de là, tournant et allant dans une direction ouest, une distance de vingt-sept mètres et sept centièmes de mètre (27,07 m), jusqu'à un certain point; de là, tournant légèrement vers le nord, une distance de sept mètres et quatre-vingt-deux centièmes de mètre (7,82 m), jusqu'à un certain point; de là, tournant et allant dans une direction nord, une distance de dix-huit mètres et soixante-cinq centièmes de mètre (18,65 m), jusqu'au point de commencement. Le tout borné comme suit: vers le nord par partie du lot cinq B (ptie

5B), vers l'est par partie du lot cinq G (ptie 5G), vers le sud et vers l'ouest par le résidu du lot cinq H (5H rés.), tous du rang Deux (rg 2), canton de Templeton.

3. Partie du lot cinq G (ptie 5G), rang Deux (rg 2), canton de Templeton. Commençant en un point situé à l'intersection de la ligne de division des lots cinq G et cinq H (5G et 5H) avec la borne sud du lot cinq B (5B); de là, dans une direction est, nord-est, une distance de vingt-huit mètres et cinquante-six centièmes de mètre (28,56 m), jusqu'à un certain point; de là, tournant et allant dans une direction sud, une distance de vingt-cinq mètres et trente-quatre centièmes de mètre (25,34 m), jusqu'à un certain point; de là, tournant et allant dans une direction ouest, sud-ouest, une distance de vingt-neuf mètres et quatre-vingt-huit centièmes de mètre (29,88 m), jusqu'à un certain point situé le long de la ligne de division des lots cinq G et cinq H (5G et 5H); de là, tournant et allant dans une direction nord, nord-est, une distance de vingt-trois mètres et un centième de mètre (23,01 m), jusqu'au point de commencement. Le tout borné comme suit: vers le nord par partie du lot cinq B (ptie 5B), vers l'est et le sud par le résidu du lot cinq G (5G rés.) et vers l'ouest par partie du lot cinq H (ptie 5H), tous du rang Deux (rg 2), canton de Templeton.

Servitudes: avec et sujet à toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes affectant ou pouvant affecter ledit immeuble, et avec droit d'accès sur le boulevard Maloney seulement.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de cent trois mille cinq cents dollars (103 500,00 \$). Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 27). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, QC, le TRENTIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 6 septembre 1991

74994

Iberville

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
Nos 755-05-000031-912
755-18-000019-910

LA BANQUE TORONTO DOMINION, partie demanderesse, contre **SOUDURE RÉJEAN POMERLEAU INC.**, parties défenderesses, et **LE RÉGISTRATEUR** du bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Saint-Jean, mis en cause.

Désignation

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent dix-huit (118-17) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Luc, division d'enregistrement de Saint-Jean; avec bâtisse y dessus construite, portant le numéro d'immeuble 755, rue Gaudette, Saint-Jean-sur-Richelieu, province de Québec. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes pouvant grever ledit immeuble au 17 février 1987. Tel qu'il appert au certificat de localisation préparé par Laurent Véronneau, a.-g., le 14 mai 1986, sous le numéro 13025 de ses dossiers.

Évaluation uniformisée: 292 404,00 \$.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation municipale, soit 73 101,00 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean-sur-Richelieu, 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu, le VINGT-DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à DIX heures.

Le shérif,
SUZANNE BUSSIÈRES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 4 septembre 1991 74889

Joliette

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 705-05-000215-916
705-18-000090-916

CAISSE POPULAIRE DES JARDINS DE L'ÎLE SAINT-IGNACE, partie demanderesse, contre MAURICE COURNOYER et DORIS LATOUR, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

Un terrain situé en la paroisse de Saint-Ignace-de-Loyola, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro soixante et un (ptie lot 61) du cadastre officiel de la paroisse de La Visitation-de-l'Île-Dupas, division d'enregistrement de Berthier, de figure irrégulière, mesurant une largeur de cent dix pieds (110 pi) en front sur le chemin Rang Saint-Isidore et une largeur en arrière de quatre-vingt-dix-pieds (90 pi), sur toute la profondeur qu'il y a du chemin Saint-Isidore à aller au chenal du Fleuve, le tout de mesures anglaises et plus ou moins; borné comme suit: en front par le chemin Rang Saint-Isidore, en profondeur par le chenal, d'un côté au nord-est par une autre partie dudit lot 61 appartenant à Rémy Farly ou représentants (étant un passage de dix pieds de largeur) et de l'autre côté au sud-ouest par une autre partie dudit lot 61 appartenant à Robert St-Arneault ou ses représentants (au centre du fossé y existant).

Avec bâtisse y érigée, circonstances et dépendances.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 1 414,00 \$ représen-

tant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, le SIXIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 6 septembre 1991 74999

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 705-05-000215-916
705-18-000084-919

CAISSE POPULAIRE DES JARDINS DE L'ÎLE SAINT-IGNACE, partie demanderesse, contre MAURICE COURNOYER et DORIS LATOUR, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

1. Un emplacement situé en la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-quatre (34-1), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de La Visitation-de-l'Île-Dupas, division d'enregistrement de Berthier.

Avec toutes constructions y érigées et notamment une bâtisse portant le numéro d'immeuble 1016, rang Saint-Michel à Saint-Ignace-de-Loyola.

Avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, inhérentes audit immeuble.

2. Un emplacement situé en la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trente-quatre (ptie 34), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de La Visitation-de-l'Île-Dupas, division d'enregistrement de Berthier, contenant dans sa ligne sud-est en front du rang Saint-Michel vingt et un mètres (21 m), dans sa ligne nord-est trente et un mètres (31 m), dans sa ligne nord-neuf mètres et soixante-quatre centièmes de mètre (9,64 m), dans sa ligne nord-ouest vingt-quatre mètres et cinq centièmes de mètre (24,05 m) et dans sa ligne sud vingt-quatre mètres et quatre-vingt-treize centièmes de mètre (24,93 m), le tout contenant une superficie de sept cent quatre mètres carrés et un dixième de mètre carré (704,1 m²), ainsi borné: au sud-est par le rang Saint-Michel, au nord-est par ptie 34, au nord par ptie 36 ci-après décrit, au nord-ouest et au sud par ptie 33 ci-après décrit.

3. Une portion de terrain de figure triangulaire, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro trente-six (ptie 36), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de La Visitation-de-l'Île-Dupas, division d'enregistrement de Berthier, contenant dans sa ligne nord-est vingt-sept mètres et onze centièmes de mètre (27,11 m), dans sa ligne nord-ouest sept mètres et soixante-neuf centièmes de mètre (7,69 m) et dans sa ligne sud vingt-huit mètres et trente-cinq centièmes de mètre (28,35 m), le tout d'une superficie de cent quatre mètres carrés et trois dixièmes de mètre carré (104,3 m²), ainsi borné: au nord-est et au nord-ouest par d'autres parties dudit lot 36, au sud

par ptie 34 ci-devant décrit pour partie et par ptie 33 ci-après décrit pour autre partie.

4. Une partie du lot numéro trente-trois (ptie 33), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de La Visitation-de-l'Île-Dupas, division d'enregistrement de Berthier, de figure irrégulière, contenant dans sa ligne sud-est vingt mètres et huit centièmes de mètre (20,08 m), dans sa première ligne nord vingt-quatre mètres et quatre-vingt-treize centièmes de mètre (24,93 m), dans sa deuxième ligne sud-est vingt-quatre mètres et cinq centièmes de mètre (24,05 m), dans sa deuxième ligne nord dix-huit mètres et soixante et onze centièmes de mètre (18,71 m), dans sa ligne nord-ouest vingt-sept mètres et dix centièmes de mètre (27,10 m) et dans sa ligne sud-ouest quarante mètres et vingt-deux centièmes de mètre (40,22 m), le tout d'une superficie de neuf cent cinquante-trois mètres carrés (953 m²), ainsi borné: au sud-est par le rang Saint-Michel, en sa première ligne nord ainsi qu'à sa deuxième ligne sud-est par ptie 34 ci-devant décrit au paragraphe 3, à sa deuxième ligne nord par ptie 36 ci-devant décrit au paragraphe 4, au nord-ouest par ptie 33 et au sud-ouest par la route 158.

Tel que le tout se trouve actuellement et sans bâtisse.

5. Tous les droits, titres et intérêts que l'emprunteur possède sur le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-cinq (35-1), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de La Visitation-de-l'Île-Dupas, division d'enregistrement de Berthier.

Les emplacements connus et désignés comme étant une partie du lot numéro trente-trois et une partie du lot trente-quatre (ptie 33 et ptie 34) sont affectés d'une servitude de non accès en faveur d'une partie du lot numéro trente-trois (ptie 33), interdisant à tout propriétaire ou occupant du fonds servant d'avoir accès de quelque façon que ce soit au fonds dominant à travers la ligne montrée par les points 8-9 sur un plan préparé par Jacques Gosselin, arpenteur géomètre en date du vingt février mil neuf cent quatre-vingt-neuf (20 02 1989).

6. Un immeuble situé en la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trente-trois (ptie 33), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de La Visitation-de-l'Île-Dupas, de forme triangulaire contenant dans sa ligne nord-est vingt et un mètres et trente centièmes (21,30 m), dans sa ligne sud-est quinze mètres et soixante-treize centièmes (15,73 m) et dans sa ligne sud-ouest dix-sept mètres et quatorze centièmes (17,14 m), d'une superficie de 133,02 m, ainsi borné: au nord-est par le lot 34-1 appartenant à Maurice Courmoyer, du côté sud-est par la limite des hautes eaux du fleuve Saint-Laurent étant un lot de grève en eau profonde (quai) et du côté sud-ouest par ptie 33 appartenant au gouvernement fédéral.

Tous les meubles, équipement, appareils et accessoires situés dans la bâtisse sont considérés aux fins des présentes immeubles par destination.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 56 989,25 \$ représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères, en bloc, au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville,

le SIXIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure

Joliette, le 6 septembre 1991

75000

Longueuil

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Longueuil

Nos 700-02-004179-900

505-18-000023-911

THIBAUT & FRÈRES LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 359, boulevard Daniel-Johnson, Bellefeuille, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre DANIELLE RODRIGUE, résidant et domiciliée au 910, rue Morency, Saint-Hubert, district de Longueuil, et ANDRÉ FORGET, résidant et domicilié au 134, du Puits, Boucherville, district de Longueuil, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

« Un immeuble situé en la ville de Longueuil, connu et désigné comme étant le lot numéro cinq cent soixante-quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-cinq (135-575) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, division d'enregistrement de Chambly. Avec une maison dessus érigée, portant le numéro 1538, rue McGill, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 32 356,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Chambly, 2555, boulevard Roland-Therrien, salle RC-21, Longueuil, Québec, le ONZIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
ÉLIZABETH S. GOBEILLE

Bureau du shérif
Cour supérieure

Longueuil, le 11 septembre 1991

75001

Mingan

Bref de saisie-exécution immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Mingan

No 650-05-000159-906

S. 650-18-000015-911

CAISSE POPULAIRE DES JARDINS DE SEPT-ÎLES, corps politique légalement constituée, ayant un bureau au 760, boule-

vard Laure, Sept-Îles, district de Mingan, partie demanderesse, contre ANDRÉ BOUDREAU, domicilié et résidant au 455, rue Joliette, Sept-Îles, district de Mingan, et LIONEL BOUDREAU, domicilié et résidant au 113, rue Franquelin, Sept-Îles, district de Mingan, et LUCILLE T. BOUDREAU, domiciliée et résidant au 113, rue Franquelin, Sept-Îles, district de Mingan, partie défenderesse.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot mille cent quatre-vingt-quinze (1195) rang Deux (2) village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et notamment l'immeuble portant le numéro d'immeuble 113 de la rue Franquelin, Sept-Îles.

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 23 247,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 50 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le MARDI VINGT-DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à DIX heures.

L'officier du shérif,
GUY TRUCHON

Bureau du shérif
Sept-Îles, le 6 septembre 1991

74996

Truchon & Truchon (1991) Enr.
Huissiers de justice
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: (418) 962-4966

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-001602-919

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant une succursale sise au 1155, boulevard René-Lévesque Ouest, 12^e étage, Montréal, QC, partie demanderesse, contre LIONEL DUVAL, résidant et domicilié au 455, boulevard Gouin Ouest, Montréal, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Gouin en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant composé comme suit:

1. Du lot numéro un de la resubdivision du lot numéro vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-dix-sept (277-21-1) au cadastre officiel de la paroisse du Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal;

2. Du lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-dix-sept (277-21-2) au susdit cadastre.

3. D'une partie du lot numéro un de la resubdivision du lot numéro quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-quinze (ptie 275-15-1) au susdit cadastre; de forme irrégulière, mesurant neuf pieds (9 pi) dans sa ligne sud, cinquante pieds (50 pi) dans sa ligne nord, cent vingt et un pieds (121 pi) dans sa ligne est et cent deux pieds et six dixièmes de pied (102,6 pi) dans sa ligne ouest; bornée, ladite partie, dans sa ligne sud par le boulevard Gouin, dans sa ligne sud-ouest par le lot 277-21-1 dudit cadastre, dans sa ligne est par une autre partie du lot 275-15-1 dudit cadastre étant l'avenue Norwood, dans sa ligne nord par le lot 275-16 dudit cadastre, dans sa ligne ouest par le lot 275-15-2;

4. Du lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-quinze (275-15-2) au susdit cadastre.

Avec maison y dessus érigée, portant le numéro 455 dudit boulevard Gouin à Montréal, province de Québec, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve et avec et sujet à une servitude de passage réciproque enregistrée à Montréal, sous le numéro 943365. L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix est fixée à 136 696,50 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication 68 348,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 septembre 1991

74929

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-017478-908

CAISSE POPULAIRE PONTMAIN, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, située au 76, boulevard Cartier, Laval, district de Montréal, tant personnellement qu'en sa qualité de subrogée aux droits et recours à la Fiducie

Desjardins Inc., partie demanderesse, contre ALBERT LAMONTAGNE, résidant et domicilié au 3394, rue Constance, Fabreville, Laval, district de Montréal, et DIANE JOLY, résidant et domiciliée au 3394, rue Constance, Fabreville, Laval, district de Montréal, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un immeuble ayant front sur la rue Constance, ville de Laval, quartier Fabreville, connu et désigné comme étant le lot deux cent quarante et un de la subdivision officielle du lot originaire quatre-vingt (80-241), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval; avec bâtisse dessus y érigée portant le numéro d'immeuble 3394, rue Constance, Fabreville, ville de Laval, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble sans aucune exception ni réserve et plus spécialement sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada enregistrée à Laval sous le numéro 346563. »

(Ville de Laval, rôle no 046-2042-80-241)

L'immeuble servant de résidence familiale.

La mise à prix est fixée à 51 800,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication 25 900,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 septembre 1991

74927

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000620-912

CAISSE POPULAIRE ST-ARSÈNE DE MONTRÉAL, 1080, rue Bélanger Est, Montréal, partie demanderesse, contre MICHELLE PERRON, demeurant au 2573, Saint-Zotique, Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Montréal, ayant front sur la rue Davidson, connu et désigné comme étant le lot numéro six cent soixante-treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-neuf (29-673), aux plan et livre de renvoi officiels du village d'Hochelega, division d'enregistrement de Montréal; avec bâtisse y érigée, portant les numéros 3493, 3495 et 3497

de la rue Davidson à Montréal, province de Québec. Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment avec et sujet à une servitude réciproque de vue suivant acte enregistré à Montréal, sous le numéro 3310769. Le tout sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 28 832,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 septembre 1991

74931

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007699-893

CAISSE POPULAIRE STE-CÉCILE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, contre GÉRALD HÉTU ET AL., 4350, de la Seine, appartement 202, Chomedey, Laval, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Une fraction de la propriété étant la bâtisse située rue de la Seine en la ville de Laval, et portant les numéros d'immeuble 4330, 4340 et 4350, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro mille cent vingt et un (1121), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin, division d'enregistrement de Laval, et plus spécifiquement connu comme:

1. La partie exclusive connue et désignée comme étant le lot numéro cent un de la resubdivision officielle du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille cent vingt et un (1121-1-101), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin;

2. Tous pourcentages de la propriété indivise des lots communs suivants:

a) Le lot originaire un de la resubdivision officielle du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire mille cent vingt et un (1121-1-1) desdits plan et livre de renvoi officiels;

b) Le lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille cent vingt et un (1121-1-2) desdits plan et livre de renvoi officiels;

c) Le lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire mille cent vingt et un (1121-3) desdits plan et livre de renvoi officiels;

le tout afférent à la partie exclusive plus haut décrite, tel que prévu à la déclaration de copropriété enregistrée à Laval, sous le numéro 749130.

Le pourcentage étant de 4,331 %.

Portant le numéro d'appartement 202 du 4350, de la Seine, Chomedey, Laval.

Sans exception ni réserve et sujet aux dispositions de la déclaration de copropriété reçue devant France Leblanc, notaire, le 10 septembre mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990) dont copie a été enregistrée à Laval, sous le numéro 749130.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.

(Ville de Laval, rôle no 029C-3823).

La mise à prix est fixée à 42 500,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 21 250,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 septembre 1991

74926

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-001854-916

CAISSE POPULAIRE STE-COLETTE DE MONTRÉAL-NORD, partie demanderesse, contre 159923 CANADA INC., au soin de monsieur Robert Décarie, 454, Liverpool à Mascouche, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Coleraine, à Montréal, composé comme suit:

a) la partie nord-est du lot numéro cent soixante-dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois mille deux cent trente-neuf (3239-ptie N.-E. 177), aux plan et livre de renvoi officiels, municipalité de la paroisse de Montréal, mesurant cinq pieds (5 pi.) de largeur par quatre-vingts pieds (80 pi.) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, bornée au nord-est par le lot 3239-178, au sud-ouest par une autre partie du lot

3239-177, au sud-est par le lot 3239-170, et au nord-ouest par le lot 3239-184, tous dudit cadastre;

b) le lot numéro cent soixante-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois mille deux cent trente-neuf (3239-178), aux plan et livre de renvoi officiels susdits;

c) la partie sud-ouest du lot numéro cent soixante-dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois mille deux cent trente-neuf (3239-ptie S.-O. 179), aux plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant seize pieds et sept dixièmes (16,7 pi.) de largeur par quatre-vingts pieds (80 pi.) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, bornée au nord-est par la partie nord-est du lot 3239-179, au sud-est par le lot 3239-170 (rue Coleraine), au sud-ouest par le lot 3239-178, ci-dessus décrit et au nord-ouest par le lot 3239-184 (ruelle), tous dudit cadastre. Avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros 2023 à 2029, Coleraine, à Montréal, dont le mur sud-ouest est mitoyen.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et sujet aux servitudes telles que créées aux termes des actes enregistrés à Montréal sous les numéros 3838300 et 3874666. »

La mise à prix est fixée à 14 846,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le TRENTEIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 septembre 1991

74921

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-001478-914

CAISSE POPULAIRE ST-ESPRIT DE ROSEMONT, partie demanderesse, contre MONIQUE ST-ONGE, YVES THÉRIAULT, 130908 CANADA INC., 2525-9714 QUÉBEC INC., et 2849-7295 QUÉBEC INC., parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Montréal sur la rue Holt, connu comme étant le lot numéro deux mille six cent trente-sept de la redivision du lot originaire numéro cent soixante-douze (172-2637) du cadastre du village incorporé de Côte-de-la-Visitation, de la division d'enregistrement de Montréal, mesurant trente-neuf pieds (39 pi) au sud-est le long de la rue Holt (172-2063), soixante-treize pieds et quatre dixièmes de pied (73,4 pi) dans sa ligne sud-ouest le long du lot numéro 172-2636, quarante-trois pieds et deux dixièmes de pied (43,2 pi) dans une

seconde ligne sud-est le long du lot numéro 172-2636, seize pieds et six dixièmes de pied (16,6 pi) dans sa ligne sud-ouest, le long d'une ruelle portant le numéro 172-2725 et quatre-vingt-dix pieds (90 pi) dans sa ligne nord-est le long de la partie non annulée du lot 172-2523, mesurant sept pieds (7 pi) de largeur le long du lot numéro 172-2522 par toute la profondeur dudit lot, et non borné au nord-est par le lot numéro 172-2523 tel qu'erronément mentionné au livre de renvoi officiel; avec bâtisse dessus construite et portant le numéro d'immeuble 2585 de la rue Holt en la ville de Montréal. L'immeuble appartement à 2525-9714 QUÉBEC INC.

La mise à prix est fixée à 51 171,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 septembre 1991

74932

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006328-908

CAISSE POPULAIRE ST-VINCENT DE PAUL, partie demanderesse, contre PETER MOUDAKIS, résidant et domicilié au 1821, rue Barbe, ville de Laval, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent vingt-six (426-96), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin-de-Laval, division d'enregistrement de Laval; avec tout ce que ci-dessus construit, circonstances et dépendances et notamment une bâtisse portant le numéro d'immeuble 1821, rue Barbe, ville de Laval. L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix est fixée à 40 900,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 20 450,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, le PREMIER jour de NOVEMBRE 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 6 septembre 1991

74892

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006699-894

COMITÉ PARITAIRE DE L'ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS, 110, boulevard Crémazie Ouest, local 719, Montréal, H2P 1B9, district de Montréal, partie demanderesse, contre M. JORGE GAMALIER OLAVARRIA-LLANOS, 2033, rue Galt, Montréal, H4E 4M6, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« A) La partie exclusive du lot numéro cent douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq mille quatre cent quatre-vingt-onze (5491-112), aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal;

B) Un espace de garage connu et désigné comme étant le lot numéro A douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq mille quatre cent quatre-vingt-onze (5491-A12), aux plan et livre de renvoi officiels susdits;

C) Les quote-parts indivises des parties connues comme étant les lots numéros un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq mille quatre cent quatre-vingt-onze (5491-1 et 2), aux plan et livre de renvoi officiels susdits.

Ledit emplacement étant l'unité résidentielle numéro 2033 de la rue Galt en la ville de Montréal, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement, sujet à toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sujet, toutefois, le tréfonds des lots numéros 3942, 3943, 3944, 3954, 3955 et 4956, aux droits de la ville de Montréal établi selon le dépôt d'un plan, en date du 10 août 1976, enregistré à Montréal sous le numéro 2776294 par suite de la construction d'une conduite d'eau, au raccordement par la STCUM de la conduite d'eau de la ville de Montréal aux termes d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 1242709, et notamment une servitude de droit de vue créée aux termes d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 4003753.

L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix est fixée à 41 514,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 20 570,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipa-

lité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le TRENTEIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 6 septembre 1991

74923

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Montréal
No 500-02-029786-899

COMMISSION SCOLAIRE LAURENVAL, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 1105, Victor-Morin à Laval, district de Montréal, partie demanderesse, contre MANFRED ROTH, domicilié et résidant au 3900, rue Barclay, local 1, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant les subdivisions trente-deux, trente et un et trente-trois du lot originaire cent quatre-vingt-sept (187-32, 187-31, 187-33), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin (étant le numéro d'immeuble 3490, 17^e Avenue, Laval, QC). (Ville de Laval, rôle no 076-3171). »

La mise à prix est fixée à 3 950,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 septembre 1991

74933

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009729-904

FIRST CITY TRUST COMPANY, une fiducie dûment incorporée, ayant son bureau chef à Vancouver et une succursale au 2000, rue Mansfield, local 705, Montréal, partie demanderesse, contre LES INVESTISSEMENTS PAUL INC., corps politique légalement constitué, ayant un bureau et son siège social en la

ville de Montréal-Nord, au 3440, boulevard Henri-Bourassa Est, et DAME PAULA BATISTA D'ADDARIO, femme d'affaires, a/s Les Investissements Paula Inc., ville de Montréal-Nord, au 3440, boulevard Henri-Bourassa Est, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un immeuble situé au coin du boulevard Henri-Bourassa et de la rue Belleville en la ville de Montréal-Nord, connu et désigné comme étant le lot numéro cinq cent soixante et onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-571), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet; avec les bâtisses y érigées portant le numéro d'immeuble 3440, boulevard Henri-Bourassa Est, ville de Montréal-Nord, province de Québec. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part du débiteur et avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes affectant ledit emplacement.

La mise à prix est fixée à 235 042,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-CINQUIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 septembre 1991

74930

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-002222-907

HABITATIONS DUPAS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1029, Jean-Bochard, Boucherville, district de Longueuil, partie demanderesse, contre MARIE MATEOS, résidant et domiciliée au 8575, rue Sherbrooke Est, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Montgomery en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro deux mille cinq cent soixante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quarante-huit (148-2562), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga; sans bâtisse. »

La mise à prix est fixée à 4 195,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 septembre 1991

74940

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001857-907

LA FINANCIÈRE COOPÉRANTS PRÊTS-ÉPARGNE INC., autrefois connue sous le nom de LA FINANCIÈRE PRÊTS-ÉPARGNE INC., autrefois connue sous le nom de LA CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LANAUDIÈRE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Joliette et un bureau au 1500, chemin Gascon, Terrebonne, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre NORMAND PAQUET, agent immobilier, résidant au 10365, boulevard des Mille-Îles, Laval, district de Montréal, et ROBERT AQUIN, policier, résidant au 385, croissant de Sabrevois à Laval, district de Montréal, et LORRAINE GRAVEL FERNET, agent immobilier, résidant au 2549, de l'Ombrette, Sainte-Rose, district de Montréal, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble appartenant au défendeur Normand Paquet:

« Un emplacement ayant front sur Darling, ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente et un (31-62), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelega, division d'enregistrement de Montréal; avec bâtisse dessus y érigée et portant les numéros d'immeuble 1439 et 1441 de ladite rue Darling, dont le mur nord-ouest est mitoyen. Ainsi que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve et sujet notamment à une servitude de vue enregistrée à Montréal sous le numéro 3755311, et sujet notamment à une servitude de vue et de mitoyenneté enregistrée à Montréal sous le numéro 1448940. »

La mise à prix est fixée à 18 287,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le TRENTE ET UNIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 6 septembre 1991

74924

Ordonnance de saisie et vente immobilière¹
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-004511-919

NORBERT OLIVIERA, partie demanderesse, contre JOSE PEREIRA SOARES, 5182, 9^e Avenue, Montréal, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ou immeuble connu sous le numéro sept cent quatre-vingt-quinze de la subdivision officielle du lot originaire cent soixante-douze (172-795), aux plan et livre de renvoi officiels de la Côte-de-Visitation; avec bâtisses dessus érigées portant les numéros d'immeuble 5180, 5182 et 5184 de la 9^e Avenue en la ville de Montréal. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes s'y rattachant. »

La mise à prix est fixée à 22 089,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 septembre 1991

74939

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-013122-906

TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1981, avenue McGill College, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre VICTOR THÉBAUD, domicilié et résidant au 12309-A, rue Fortin, ville de Montréal-Nord, district de Montréal, et CLÉANE PÉTION, domiciliée et résidant au 6285, Louvois, ville de Saint-Léonard, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Hénault en la ville de Montréal-Nord, connu et désigné comme étant composé comme suit, savoir:

1. Par une partie du lot numéro quatre cent quatre-vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-six (36^{ptie} 484), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal, mesurant douze pieds et vingt-huit centièmes de pied (12,28 pi) de largeur par cinquante-neuf pieds (59 pi) de profondeur et contenant une superficie de sept cent vingt-quatre pieds carrés et cinq dixièmes (724,5 pi²) et bornée comme suit, savoir: au nord-

est par le lot 36-503 (ruelle), au sud-est par une autre partie du lot 37-271 et au nord-ouest par le résidu du lot 36-484, appartenant tous au susdit cadastre.

2. Par une partie du lot numéro quatre cent quatre-vingt-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-six (36^{ptie} 485), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet, mesurant dix-huit pieds et quarante-deux centièmes de pied (18,42 pi) de largeur par cinquante-quatre pieds (54 pi) de profondeur, comprenant mille quatre-vingt-six pieds carrés et huit dixièmes de pied (1086,8 pi²) de superficie, et borné comme suit: au nord-est par le lot 36-503 (ruelle), au sud-est par le résidu du lot 36-485, au sud-ouest par une partie du lot 37-272 et au nord-ouest par une partie du lot 36-484, tous des susdits plan et livre de renvoi officiels.

3. Par une partie du lot deux cent soixante et onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-sept (37^{ptie} 271), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet, mesurant douze pieds et vingt-huit centièmes de pied (12,28 pi) de largeur par trente pieds (30 pi) de profondeur et comprenant une superficie de trois cent soixante-huit pieds carrés et quatre dixièmes (368,4 pi²), et borné comme suit: au nord-est par une partie du lot 36-484, au sud-est par une autre partie du lot 37-272, au sud-ouest par le lot 37-318 (rue Hénault) et au nord-ouest par une partie du lot 37-271, tous des susdits plan et livre de renvoi officiels.

4. Par une partie du lot numéro deux cent soixante-douze de la subdivision officielle du lot originaire trente-sept (37^{ptie} 272), mesurant dix-huit pieds et quarante-deux centièmes de pied (18,42 pi) de largeur par trente pieds (30 pi) de profondeur et comprenant une superficie de cinq cent cinquante-deux pieds carrés et six dixièmes de pied (552,6 pi²), toutes en mesures anglaises et plus ou moins, et bornée au nord-est par une partie du lot 36-485, au sud-est par le résidu dudit lot 37-272, au sud-ouest par le lot 37-318 (rue Hénault) et au nord-ouest par une partie du lot 37-271, tous des susdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec bâtisse y dessus érigée, circonstances et dépendances, ladite bâtisse portant les numéros d'immeuble 11191 à 11193-A de ladite avenue Hénault en la municipalité de Montréal-Nord.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes pouvant affecter ledit immeuble et sujet notamment à une servitude de vue aux termes de l'acte dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1098782.

L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix est fixée à 55 278,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication 27 639,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre

des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 septembre 1991

74938

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016785-907

TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1981, avenue McGill College, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre 39^e AVENUE LACHINE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, représentée par 2433-2611 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée selon les lois de la province de Québec, ayant son siège social au 6, place Richelieu, local 100, ville de Lemoyne, district de Longueuil, et GUY BOURGEOIS et MANON DAVIS, domiciliés et résidant au 2653, chemin des Patriotes, ville de Richelieu, district de Saint-Hyacinthe, ET AL., parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la 39^e Avenue, ville de Lachine, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent quatre-vingt-quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-dix-huit (178-395), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Lachine, division d'enregistrement de Montréal; avec bâtisse y érigée portant les numéros domiciliaires 564 et 566 de ladite 39^e Avenue, ville de Lachine, circonstances et dépendances, dont le mur ouest est mitoyen. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve, avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes et rattachées, et notamment sujet aux servitudes suivantes:

— servitude d'utilité publique en faveur de la ville de Lachine, créée aux termes d'un acte reçu devant Jean-Marie Trépanier, notaire, le sept décembre mil neuf cent cinquante-quatre (1954) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1109833;

— servitude réciproque de vue et servitude réciproque d'entretien et réparation par destination de père de famille créées aux termes d'un acte reçu devant Bertrand Ducharme, notaire, le cinq février mil neuf cent quatre-vingt-six (1986) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3680236. L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix est fixée à 54 945,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication 27 472,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 septembre 1991

74928

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001396-915
S. 200-18-000102-911

CAISSE POPULAIRE DE BIENVILLE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 20, rue Saint-Georges Est, Lévis, QC, G6V 4H3, demanderesse, contre JEAN FORTIN, domicilié et résidant au 2445, de la Ronde, Québec, QC, et CONRAD NADEAU, résidant et domicilié au 86, côte du Passage, Lévis, QC, défendeurs.

« Un immeuble connu et désigné comme étant composé des lots suivants:

— la resubdivision quinze de la subdivision trois cent soixante-seize du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-quatre (584-376-15) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Roch-Nord, division d'enregistrement de Québec;

— la subdivision trois cent quatre-vingt-trois du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-quatre (584-383) du cadastre susdit;

— la subdivision trois cent quatre-vingt-quatre du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-quatre (584-384) du cadastre susdit.

Avec la maison à logements dessus construite et portant les numéros 2443, 2445 et 2447, avenue de la Ronde à Québec, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à vingt-trois mille cent dollars (23 100,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois d'OCTOBRE 1991 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 21 septembre 1991

74935

Saint-Hyacinthe

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
Nos 750-05-000097-914
750-18-000025-918

LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE STE-ROSALIE, corps politique dûment constitué, ayant son siège social au 760, rue Centre à Sainte-Rosalie, district de Saint-Hyacinthe, JOH 1X0, partie demanderesse, contre JEAN-RÉAL DESMARAIS, domicilié et résidant au 2370, rue de la Concorde à Duvernay, district de Laval, H7E 2B1, et LYNDY GODBOUT DESMARAIS, domiciliée et résidant au 10595, rue Olympia, local 105, dans les ville et district de Montréal, parties défendresses, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, mis en cause.

Évaluation municipale: 96 900 \$

Désignation

« Un immeuble situé en la paroisse de Sainte-Rosalie, ayant front sur la route 116, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Rosalie, division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, comme étant le lot deux de la subdivision du lot originaire deux cent quarante-deux (242-2).

Avec tout bâtiment y érigé, notamment une maison unifamiliale portant le numéro d'immeuble 646 de ladite route.

Sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées, notamment une servitude pour enfouissement de tuyaux selon acte enregistré sous le numéro 179618, (ancienne division d'enregistrement de Bagot). »

La mise à prix est fixée à la somme de 26 647,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 1150, rue Saint-Anne à Sainte-Hyacinthe, le MARDI, DOUZIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
LISE DELISLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 4 septembre 1991

74997

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-010148-904
750-18-000015-919

PRODUITS SHELL CANADA LTÉE, corporation légalement constituée, faisant affaires et ayant son bureau au 758, rue Sherbrooke Ouest, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre GROUPE PÉTROLIER CALOREM INC., corporation légalement constituée, faisant affaires et ayant son bureau principal au 3960, boulevard Laurier à Sainte-Rosalie, district de Saint-Hyacinthe, et GILLES BOUCHARD, domicilié et résidant au 3960, boulevard Laurier à Sainte-Rosalie, district de Saint-Hyacinthe, parties défenderesses.

Évaluation municipale: 97 200 \$

Désignation

« Un immeuble dans la municipalité du village de Sainte-Rosalie, du côté nord-ouest du boulevard Laurier, connu et désigné au cadastre de la paroisse de Sainte-Rosalie, division d'enregistrement de Bagot, comme étant composé:

A) de la subdivision quatre du lot originaire numéro cent vingt-neuf (129-4), mesurant sept mille sept cent quarante-deux pieds carrés (7 742 pi²) (7 708 pi² selon le cadastre).

B) d'une partie du lot originaire numéro cent vingt-neuf (pié 129), de forme triangulaire, mesurant quatre-vingt-douze pieds et trois dixièmes (92,3 pi) de largeur, vers le sud-est, le long du boulevard Laurier, soixante-dix-huit pieds et huit dixièmes (78,8 pi) vers le nord-ouest et soixante-dix-sept pieds et huit dixièmes (77,8 pi) (77,5 pi selon le cadastre) vers le nord-est, pour une superficie de deux mille huit cent cinquante-neuf pieds carrés (2 859 pi²) mesures anglaises.

C) Bornée vers le sud-est par le boulevard Laurier (lot 129-7); vers le sud-ouest, par le chemin de fer du Canadien Pacifique (lot 148) et vers le nord-est, par le lot 129-4 ci-haut désigné.

Avec une maison à deux étages érigée sur le lot 129-4 et servant de bureau, portant le numéro 3970 du boulevard Laurier, à Sainte-Rosalie, et ses dépendances.

Avec et sujet à toutes les servitudes, actives et passives y attachées. »

La mise à prix est fixée à la somme de 26 730 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 1150, rue Sainte-Anne, local 200 à Saint-Hyacinthe, le MERCREDI, SIXIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

Évaluation municipale: 138 400 \$

Désignation

« Un immeuble situé dans la municipalité du village de Sainte-Rosalie, du côté nord-ouest du boulevard Laurier, connu et

désigné au cadastre de la paroisse de Sainte-Rosalie, division d'enregistrement de Bagot, comme étant composé:

a) de la subdivision cinq du lot originaire cent vingt-neuf (129-5).

b) de la resubdivision deux de la subdivision trois du lot originaire numéro cent trente (130-3-2).

Avec tous les bâtiments dessus érigés, dont celui portant le numéro 3940 du boulevard Laurier, à Sainte-Rosalie, et ses dépendances, ainsi que toutes les installations et tous les équipements pétroliers qui s'y retrouvent qu'ils soient ou non fixés audit immeuble à perpétuelle demeure et tous les immeubles par destination.

Avec et sujet à toutes les servitudes, actives et passives y attachées. »

La mise à prix est fixée à la somme de 38 060 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 1150, rue Sainte-Anne, local 200, Saint-Hyacinthe, le MERCREDI, SIXIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
LISE DELISLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 3 septembre 1991

74998

Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016607-903

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corps politique ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec dans les ville et district de Montréal, au 1155, boulevard René-Lévesque Ouest, partie demanderesse, contre PIERRE CARON et CAROLE SINCLAIR, résidant au 1034, rue Robert, cité de Bellefeuille, district de Terrebonne, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, rue de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, district de Terrebonne, mis en cause.

Un terrain ayant front sur la rue Robert à Bellefeuille, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent dix-neuf (lot no 519-24), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme, division d'enregistrement de Terrebonne; contenant une superficie de mille huit cent quatre-vingt-huit mètres carrés et quatre dixièmes (1 888,4 m²). Ainsi que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, titres et dépendances,

sans exception ni réserve; avec bâtisses là-dessus portant le numéro 1034, rue Robert en la paroisse de Bellefeuille.

La mise à prix est fixée à 35 568,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 20 août 1991

74890

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-017230-903

CAISSE POPULAIRE DU DOMAINE SAINT-SULPICE, 8955, avenue André-Grasset, Montréal, district de Montréal, H2M 2E9, partie demanderesse, contre SERGE MAURICE, 582, route 148, Grenville, district de Terrebonne, partie défenderesse, et LE BUREAU D'ENREGISTREMENT DE LA DIVISION D'ARGENTEUIL, 505, rue Béthanie, Lachute, district de Terrebonne, mis en cause.

Un certain morceau de terrain connu et désigné, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenville, comme étant une partie du lot numéro huit, lettre « G » dans le Troisième Rang (ptie 8 « G », rg III). Borné au nord par une partie du lot 8G, rang III, appartenant à Robert Thomas Hoare, en vertu de son titre enregistré à Argenteuil, sous le numéro 96534, à l'est partie par une partie du lot 8G, rang III, appartenant à Robert Thomas Hoare, en vertu de son titre enregistré à Argenteuil, sous le numéro 96534 et partie par partie du lot 8G, rang III, appartenant à Howard Garland ou représentants, au sud par le chemin public (route 148), et à l'ouest par le lot 8H. Mesurant trois cent soixante-quatre pieds et neuf dixièmes (364,9 pi) dans sa ligne nord; quatre cent cinquante pieds et trois dixièmes (450,3 pi) dans sa ligne est; trois cent cinquante-sept pieds et huit dixièmes (357,8 pi) dans sa ligne sud et quatre cent soixante-dix-huit pieds et trois dixièmes (478,3 pi) dans la ligne ouest. Contenant une superficie de cent soixante-sept mille six cent vingt-deux pieds carrés (167 622 pi²). Mesures anglaises et plus ou moins. Avec bâtisses dessus érigées. Le tout tel qu'il se trouve présentement avec ses servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, sans restriction ni réserve. La maison érigée sur l'immeuble ci-vendu n'est pas isolée de la mousse d'urée formaldéhyde.

La mise à prix est fixée à 34 770,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la

fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le VINGT-CINQUIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à QUATORZE heures QUINZE.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 29 août 1991

74922

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec, chambre civile — District de Terrebonne
No 700-02-004051-901

DENIS MAISONNEUVE et **ALAIN GAUTHIER**, faisant affaires sous les nom et raison sociale de Isolation M.G. Enr., ayant un bureau au 902, terrasse Bon-Air à Bellefeuille, district de Terrebonne, province de Québec, partie demanderesse, contre GROUPE MAJEM INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 253, rue Adrien-Éthier à Bois-des-Filion, district de Terrebonne, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, rue de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, province de Québec, J7Y 3R8, mis en cause.

Et bref noté: 500-05-005848-914: Géomatique G.L. Inc., contre GROUPE MAJEM INC.

Un immeuble ayant front sur la rue Adrien-Éthier en la municipalité de Bois-des-Filion, connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro un (1-309), au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne; avec maison en voie de construction portant le numéro 251, rue Adrien-Éthier. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 32 454,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 28 août 1991

74891

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — Chambre civile — District de Montréal
No 500-02-035521-900

KUBOTA TRACTEUR CANADA LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1495, rue Denison à Markham, province d'Ontario, partie demanderesse, contre **LISELLE LACASSE LEDUC**, résidant et domiciliée au 5291, rang Saint-Vincent, Saint-Benoit-de-Mirabel, province de Québec, district de Terrebonne, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Deux-Montagnes, 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, Saint-Eustache, district de Deux-Montagnes, mis en cause, et le bref noté no 500-05-013884-901 entre les mêmes parties.

Immeuble A:

« Un immeuble situé à Saint-Benoit, Mirabel, connu et désigné comme étant les lots vingt-neuf et trente de la subdivision officielle du lot originaire vingt et un (21-29 et 21-30) du cadastre officiel de Mirabel, division d'enregistrement de Deux-Montagnes; avec toutes les bâtisses dessus érigées et notamment celle portant le numéro d'immeuble 5291, rang Saint-Vincent.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet aux servitudes créées en faveur d'Hydro-Québec et Interprovincial sous les numéros 244417 et 246047. »

Immeuble B:

« Un immeuble situé en la ville de Mirabel, connu et désigné comme étant les subdivisions officielles quatre-vingt-quatre et quatre-vingt-cinq du lot originaire vingt et un (21-84 et 21-85) du cadastre officiel de Mirabel, division d'enregistrement de Deux-Montagnes; avec toutes les bâtisses dessus érigées et notamment celle portant le numéro d'immeuble 5300, rang Saint-Vincent à Saint-Benoit (Mirabel).

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 28 693,50 \$ pour l'immeuble A et à 21 894,75 \$ pour l'immeuble B, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, Saint-Eustache, le VINGT-QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à compter de ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 4 septembre 1991

74925

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec, chambre civile — District de Montréal
No 500-02-033533-907

RAOUL NORMANDEAU, homme d'affaires, domicilié et résidant au 8, Nadeau à Oka, district de Terrebonne, et **JACQUES LABBÉ**, homme d'affaires, domicilié et résidant au 2070, de Maisonneuve Ouest, ville et district judiciaire de Montréal, partie demanderesse, contre **WILLIAM STANHOPE**, et **LUCILLE LAVIGNE**, tous deux domiciliés et résidant au 1197, 10^e Rue à Sainte-Lucie-des-Laurentides, district judiciaire de Terrebonne, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de TERREBONNE, 85, de Martigny Ouest, local 4.3, Saint-Jérôme, mis en cause.

Un emplacement situé dans la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides dans le comté de Terrebonne dans le Troisième Rang du canton de Doncaster, figurant au cadastre officiel dudit canton de Doncaster, connu et désigné comme étant le lot numéro cent seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-huit (28-116), division d'enregistrement de Terrebonne; avec bâtisse y dessus érigée portant le numéro d'immeuble 1197 de la 10^e Rue à Sainte-Lucie. Tel que le tout se trouve présentement, circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 15 600,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 19 août 1991

74934

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009684-901

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, 1100, rue University, Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre **RICHARD RUBIN**, 5501, Adalbert, appartement 1120, Côte-Saint-Luc, et **JEFFREY COHEN**, 209, Myconos, Dollard-des-Ormeaux, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, rue de Martigny Ouest, local 4.3, Saint-Jérôme, QC, J7Y 3R8, mis en cause.

Un emplacement situé à Saint-Sauveur-des-Monts, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent soixante-quatorze du lot originaire numéro trois cent cinquante-trois (353-174) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur-des-

Monts, division d'enregistrement de Terrebonne; avec toutes les bâtisses y érigées, notamment celle portant le numéro d'immeuble 60, Saint-Denis, Saint-Sauveur-des-Monts. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 56 600,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1991 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 19 août 1991

74887

Erratum

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT (FQDE)

Dans l'avis de changement de nom publié le 24 août 1991 à la page 3260, le nom apparaissant dans le titre aurait dû se lire:

« FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT (FQDE) ».

Le nom apparaissant à la troisième ligne de l'avis aurait dû se lire:

« FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES DIRECTEURS ET DES DIRECTRICES D'ÉCOLE (FQDE) ».

3039

Vente par shérif District de Hull

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT contre LES CONSTRUCTIONS JANRÉ LTÉE ET AL.

Le shérif du district de Hull donne avis qu'il corrige l'avis concernant la vente par shérif paru à la *Gazette officielle du Québec* le 10 août 1991, numéro 32, page 3133, de façon à ce que le nom de la partie défenderesse se lise: « LES CONSTRUCTIONS JANRÉ LTÉE ET AL. »

Hull, le 10 septembre 1991

74995

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Avis divers

Société d'épargne de la Montérégie Inc.

Convention de fusion

Avis est, par les présentes, donné que la convention de fusion intervenue en date du 1^{er} août 1991 entre la soussignée et la Société Nationale de Fiducie a été adoptée par règlement du conseil d'administration de la soussignée, lequel règlement a été approuvé par plus des deux tiers (2/3) des voix exprimées par les actionnaires lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la soussignée tenue le 28 août 1991. Une requête commune de la soussignée et de la Société Nationale de Fiducie sera transmise à l'inspecteur général des institutions financières dès que le présent avis aura été publié de la manière prévue à la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne.

Montréal, le 30 août 1991

Société d'épargne de la Montérégie Inc.

Le président,
RICHARD FABRE

74808-37-4

Société Nationale de Fiducie

Convention de fusion

Avis est, par les présentes, donné que la convention de fusion intervenue en date du 1^{er} août 1991 entre la soussignée et la Société d'épargne de la Montérégie Inc. a été adoptée par règlement du conseil d'administration de la soussignée, lequel règlement a été approuvé par plus des deux tiers (2/3) des voix exprimées par les actionnaires lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la soussignée tenue le 28 août 1991. Une requête commune de la soussignée et de la Société d'épargne de la Montérégie Inc. sera transmise à l'inspecteur général des institutions financières dès que le présent avis aura été publié de la manière prévue à la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne.

Montréal, le 30 août 1991

Société Nationale de Fiducie

Le président,
GAËTAN LOSIER

74809-37-4

AVIS

PAGE BLANCHE

NON NUMÉROTÉE

MAIS INCLUSE

DANS LA PAGINATION

RECUEIL DES POLITIQUES DE GESTION

(9 volumes)

et

RÉPERTOIRE DES POLITIQUES ADMINISTRATIVES

(2 volumes)

Des outils de travail – pratiques, utiles, essentiels –
Près de 5 000 pages. Environ quatre mises à jour par année

Préparés par le Conseil du Trésor, le *Recueil des politiques de gestion* et le *Répertoire des politiques administratives* regroupent toutes les directives et politiques gouvernementales québécoises. Ils facilitent le travail d'administration dans les secteurs public, para-public et privé. Ils s'adressent aussi aux fournisseurs du gouvernement.

Abonnement aux mises à jour

L'abonnement aux mises à jour fonctionne selon le système de commande permanente. Chaque abonné reçoit automatiquement les mises à jour au fur et à mesure qu'elles paraissent. Elles sont accompagnées de la facture correspondante.

Tarification

Pour la période du 1^{er} septembre 1991 au 1^{er} septembre 1992 : 3\$, plus 0,05\$ par page, pour chaque mise à jour.

Prix de groupement d'achats (25 abonnements ou plus)

Un escompte de 15% sur le prix d'abonnement régulier sera accordé pour les commandes expédiées et facturées à une même adresse.

Vente et information

Recueils et répertoires
(418) 643-5150
(Sans frais) 1 800 463-2100
Télécopieur : (418) 643-6177

Abonnements
(514) 948-1222
(Sans frais) 1 800 465-9266
Télécopieur : (514) 278-3030

Québec 



Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

